FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET

United Nations Peacebuilding

DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Longueur : 12 pages maximum (plus page de couverture et annexes)

Pays : République centrafricaine (RCA) et Cameroun

TITRE DU PROJET : Lutte contre la traite des personnes et les trafics illicites et la criminalité organisée qui y sont liées entre la RCA et le Cameroun

NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) : 00125232/-3

Modalité de financement du PBF:	**Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires):**
☒ IRF ☐ PRF	☐ Fonds d'affectation spéciale national ☐ Fonds d'affectation spéciale régional **Nom du fonds d'affectation spéciale :**

Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : ONUDC (ONU), OIM (ONU)

Autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux) :

- ***République centrafricaine :*** le Bureau de coordination et le Comité national de lutte contre la traite des personnes, l'Unité mixte d'intervention rapide et de répression des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants (UMIRR), le ministère de la Justice (en particulier, les magistrats et procureurs), le ministère de l'Intérieur (FSI), ONG locales (y compris Centre Béthanie), MINUSCA et autres agences onusiennes (UNICEF et PNUD en particulier)

- ***Cameroun :*** Ministère de la Justice, Ministère des Relations extérieures, Ministère du travail et de la sécurité sociale, Ministère des affaires sociales, Ministère de l'enseignement secondaire, Comité interministériel de lutte contre la traite des personnes, Délégation Générale à la Sûreté Nationale (DGSN), Secrétariat d'Etat à la défense (SED), Direction Générale des Douanes, Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDHL), ONG locales (Association d'assistance au développement (ASAD), Au Coeur du Développement (ACDEV), Association O Pays, Association de lutte contre les violences faites aux femmes (ALVF))

Date approximative de démarrage du projet : [1] **12/02/2021**
Durée du projet en mois :[2] 18 **+ 6 = 24 mois**
Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet :
République Centrafricaine (Bangui, Bouar, Berberati),

[1] Note: la date de démarrage du projet sera celle du premier versement.
[2] La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

Cameroun (Yaoundé, Bertoua, Garoua Boulai).

Le projet relève-t-il d'une des fenêtres de priorité spécifiques du PBF :

☐ Initiative de promotion de l'égalité des sexes

☐ Initiative de promotion des jeunes

☐ Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)

☒ **Projet transfrontalier ou régional**

Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :

ONUDC-RCA: $ 973,520
OIM-RCA: $ 1,507,352
OIM-Cameroun: $ 621,926
Total PBF : US$ 3,102,798

**Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) : La MINUSCA (en particulier la section des affaires judiciaires et l'équipe d'experts sur l'Etat de droit et les violences sexuelles liées au conflit) a indiqué son intérêt pour ce projet et est en train de voir la possibilité de contribution soit financière, soit en personnel ; par ailleurs, la section des Droits de l'Homme a déjà fourni un soutien financier aux activités préliminaires à ce projet (cf. infra) et UNPOL avait indiqué le souhait de travailler conjointement sur les thématiques de ce projet).

PBF 1ère tranche (70%):	**PBF 2ème tranche* (30%):**	**PBF 3ème tranche* (0%) : N/ A**
ONUDC-RCA : $ 681,464.17 OIM-RCA: $ 1 055,146.26 OIM-Cameroun: $ 435,348.01	ONUDC-RCA: $ 292,056.07 OIM-RCA: $ 452,205.54 OIM-Cameroun: $186,577	

Décrire brièvement en deux ou trois phrases le projet en expliquant succinctement son aspect urgent, son rôle catalyseur, sa tolérance au risque et son caractère innovant :

Le projet vise à renforcer les capacités de la RCA et du Cameroun à lutter contre la traite des personnes et les crimes organisés et trafics illicites connexes – dont le trafic d'armes, de drogue et de ressources naturelles, y compris le trafic d'espèces sauvages, de produits forestiers, de diamants, minerais et autres ressources précieuses –, en particulier à leur frontière. Ces infractions alimentent les conflits en RCA et dans la région car ce sont elles qui fournissent des ressources humaines et financières aux groupes armés – enfants soldats, exploitation sexuelle ou domestique de filles et de femmes, travaux forcés dans les mines, dont ils tirent profit. Un soutien exhaustif de lutte contre la traite des personnes entre la RCA et le Cameroun constitue donc un point d'entrée stratégique : il jette les bases d'une lutte plus générale contre ce crime dans les autres régions de ces deux pays, mais également contre les crimes connexes précités, qui sont perpétrés par les mêmes criminels. En donnant les moyens à la RCA et au Cameroun de réduire l'accès aux groupes armés de leurs ressources humaines et financières, le projet contribuera ainsi à l'établissement d'une paix durable dans les pays et, *in fine*, la région.

Résumer le mécanisme de consultation adopté pour formuler le projet préalablement à la soumission à PBSO, y compris (i) via examen / consultation du Comité de pilotage du PBF, le cas échéant, et (ii) avec les communautés cibles et la société civile.

Le présent projet a été élaboré pour répondre aux demandes d'assistance technique du Gouvernement de la RCA et en ligne avec les recommandations issues du rapport provisoire sur la traite et le trafic au Cameroun. Il permet d'intensifier l'assistance technique déjà fournie à ces deux pays.

Pour ce qui est de la RCA, celle-ci dispose depuis mars 2020 d'une vision stratégique et d'un plan d'action national pour l'année 2020, ainsi que d'un décret présidentiel relatif à la traite des personnes. Ces documents ont été élaborés avec le soutien de l'ONUDC et de l'OIM à la demande du Président de la RCA. Ce dernier sollicite à présent une assistance technique plus soutenue pour leur mise en œuvre. Ce projet fournit une réponse aux besoins identifiés par les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux d'octobre 2019 à mars 2020.

Au Cameroun, les questions de la traite des personnes et de la criminalité organisée demeurent des sujets d'actualités. Le Cameroun s'est doté d'une loi sur la traite et le trafic des personnes en 2011 (loi n°2011/024 du 14 décembre 2011 relative à la lutte contre le trafic et la traite des personnes). L'OIM Cameroun appuie le gouvernement dans le cadre de la formation sur l'identification des victimes. En 2013 avec le ministère des Affaires Sociales, l'OIM a appuyé un projet de développement d'un système de référencement et procédures standards opératoires pour lutter contre la traite des personnes. Un projet d'évaluation situationnelle de la traite des personnes et du trafic est actuellement en cours. Ce projet issu d'une consultation entre l'OIM et le gouvernement à travers le ministère des Affaires Sociales aidera à évaluer l'ampleur du phénomène au Cameroun. Certaines recommandations découlant du rapport provisoire dévaluation de la traite et du trafic au Cameroun ont été prises en compte dans le présent projet.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes[3] : 2
Spécifiez le pourcentage (%) et le montant ($) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes : 42.97% du budget soit $ 1 333 215.72
La problématique est étroitement liée à celle du projet dans la mesure où les femmes et les jeunes filles sont des victimes de la traite des personnes. Le projet prendra donc en considération l'approche genre, non seulement en termes de sexe mais aussi d'âge et situation d'handicap. 42.97% du budget ($ 1 333 215.72) sera dédié à la promotion de l'égalité de sexes à travers la mise en œuvre de certaines activités transversale lors des campagnes de sensibilisation et formation à l'endroit des bénéficiaires.

[3] **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).
Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).
Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière a l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

Selon *Counter-Trafficking Data Collaborative*[4], 83 pour cent des victimes de la traite identifiées et assistées au Cameroun sont des femmes et des filles. Comme il n'y a pas de données disponibles pour la RCA, l'équipe de projet prendra également ce pourcentage de référence pour la RCA. Les activités du projet qui visent aux réformes juridiques, au renforcement des capacités et à l'assistance directe aux victimes sont toutes au bénéfice de victimes de tous types de traite des personnes, dont 83 pour cent sont des femmes et des filles. Ainsi donc, il faut considérer que 83 pour cent du budget opérationnel dédié à la mise en œuvre de ces activités contribue directement à la promotion de l'égalité des sexes et à une meilleure protection des femmes et des filles exposées aux violences. Par ailleurs, pour renforcer la capacité des femmes et assurer leur représentation à travers tout le projet, l'équipe de projet s'assurera que le taux de participation des femmes dans les ateliers, formations et comités soit d'au moins 10 à 40 pour cent en fonction de la proportion effective des femmes au sein des institutions participantes.

Degré de risque du projet[5] : 1

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement[6]) : 1.2

Le cas échéant, le résultat de l'**UNDAF** auquel le projet contribue :

- UNDAF+ RCA : Domaine prioritaire 1 : Consolidation de la paix, de la sécurité et de la cohésion sociale : Effet 1.1 : D'ici 2021, les institutions politiques et administratives et les OSC promeuvent et contribuent au maintien de la paix, la sécurité, la réconciliation nationale et les droits humains ; Effet 1.2 : D'ici 2021, les institutions politiques et administratives et les OSC promeuvent et encadrent l'Etat de droit et la bonne gouvernance.
- UNDAF Cameroun 2018-2020 : Axe 1 : Renforcement de l'inclusion sociale des plus vulnérables visant à Réduire la vulnérabilité des plus marginalisés; Effet 1.2 : Inclusion sociale ; Axe 2 : Consolidation des acquis et réponse aux nouveaux défis en santé et éducation, visant à rattraper les gaps, corriger les disparités et lever les goulots d'étranglement systémiques dans les domaines de la santé et de l'éducation ; Effet 3.1 : Education ; Axe 3 : Résilience économique et sociale face aux crises sécuritaires, humanitaires et alimentaires ; Effet 4.1 : Résilience et relèvement précoce

Le cas échéant, Objectif National Stratégique auquel le projet contribue :

- RCA : Accord politique pour la paix et la réconciliation du 6 février 2019 articles 5.h, ainsi

[4] Le *Counter-Trafficking Data Collaborative* est le premier centre mondial de données sur la traite des êtres humains, publiant des données harmonisées d'organisations de lutte contre la traite à travers le monde. Lancé en novembre 2017, le CTDC a pour objectif de supprimer les obstacles au partage d'informations et de fournir à la communauté de lutte contre la traite des données fiables et à jour sur la traite des êtres humains. Les données CTDC ont jusqu'à présent été consultées par des utilisateurs dans plus de 150 pays et territoires. https://www.ctdatacollaborative.org/

[5] 0 = risque faible pour la réalisation des résultats
1 = risque moyen pour la réalisation des résultats
2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

[6] (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique
(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits
(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux
(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ; (4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

	que 1.i et 4.p.[7]Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix 2017-2021, Pilier 1 : Soutenir la paix, la sécurité et la réconciliation : Objectif 1 : Appuyer la réduction de la violence par le désarmement et la réintégration des ex-combattants et des enfants associés aux groupes armés - Résultats stratégiques : Les enfants sortis des groupes armés sont réinsérés et réintégrés conformément aux Principes Directeurs de Paris. Objectif 2 : Promouvoir la stabilité par la réforme du secteur de la sécurité - Résultats stratégiques : Une stratégie de contrôle des frontières, des flux migratoires et des biens est adoptée et mise en œuvre. Cameroun : Vision de Développement pour 2035 au Cameroun, Objectif General 1 : Réduire la pauvreté a un niveau socialement acceptable, Objectif Spécifique 4 : Promouvoir des emplois décents. Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) : Objectif de millénaire pour le développement (OMD) 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.
Type de demande : **Nouveau projet** ☐ **Révision de projet** ☒	**Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :** **Extension de la durée :** ☒ Durée additionnelle du projet en mois : **18 mois + 6 mois = 24 mois** (nouvelle date de fin: 11 fevrier 2023) **Changement de résultat / sujet :** ☐ **Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :** ☐ **Budget PBF supplémentaire :** ☐ Budget supplémentaire par agence bénéficiaire : **Brève justification de la NCE** Le projet a connu des retards dans son démarrage et ce pour de nombreuses raisons. La mise en place de l'équipe de gestion du projet par ONUDC, l'agence-lead, a pris plus de temps que prévu (le recrutement du coordinateur a pris 9 mois en raison des désistements de candidats) ralentissant le démarrage effectif des activités. Au plan sécuritaire, la dégradation de la situation (fin 2020) parallèlement à l'organisation des élections (présidentielle et législatives) a considérablement impacté la conduite des activités sur le terrain. La présence des groupes armés et les opérations militaires organisées par le gouvernement pour reprendre le contrôle des zones occupées dans l'ouest du pays ont empêché la mise en œuvre d'activités régulières jusqu'à mi-juillet 2021, en particulier à Bouar et Berberati. En ce qui concerne le Cameroun, les activités du projet ont aussi connu quelques retards, quoique moindre, en raison du temps nécessaire à la mobilisation des acteurs institutionnels et de terrain pour réviser les cadres réglementaires devant régir la lutte contre la traite des personnes. Si accordée, cette révision de projet permettra de conduire les activités prévues jusqu'à leur terme, en tirant parti de l'engagement des autorités des deux pays à améliorer les dispositifs nationaux de lutte contre la traite des personnes et les trafics illicites.

[7] Article 5 : « Les groupes armés, pour leur part, s'engagent à : (…) h. (…) Renoncer à l'exploitation illicite des ressources naturelles et au trafic illégal des armes et munitions. ». Article 1er : « Les Parties réitèrent leurs engagements sur les principes ci-après : (…) i. Lutte contre la corruption et l'impunité. ». Article 4 : « Le gouvernement s'engage à : (…) p. (…) procéder à la consolidation du pouvoir judiciaire de manière à renforcer l'Etat de droit sur l'ensemble du territoire national. »

	Ainsi, en RCA, un nouveau plan d'action de lutte contre la traite a été adopté et remis officiellement au chef de l'Etat en avril 2022, renforçant le besoin en appui technique du gouvernement centrafricain pour documenter, cartographier et juguler les flux illicites vers le Cameroun. En plus, le gouvernement a également adopté un plan d'action national de lutte contre l'utilisation des enfants par les forces et groupes armés afin de prendre des mesures de prévention et d'accompagnement des enfants concernés, une situation qui dans certains cas s'apparente à de la traite personnes. L'extension permettra aussi de poursuivre l'assistance judiciaire et psycho-sociale apportée aux victimes de traites de personnes qui ont déjà été identifiées. En ce qui concerne le Cameroun, la prolongation du projet permettrait à l'OIM de procéder à des réallocations budgétaires pour une meilleure conformité entre les activités prévues et les besoins de terrain. Ces réallocations de ressources du Résultat 1 au Résultat 3 (cf Annex D) portant sur environ 70.000 US$ devraient permettre l'intensification des actions de soutien technique au gouvernement et de sensibilisation des communautés. L'extension sans cout demandée servira aussi à finaliser l'établissement des baselines manquantes et organiser une évaluation finale de qualité qui couvrira les deux pays. Le plan de suivi et évaluation du projet sera donc réévalué par les agences de mises en œuvre pour d'une part capturer les informations pertinentes pour les deux pays et les analyser en temps réel, et d'autre part de mesurer la contribution effective du projet à l'amélioration de la lutte contre la traite des personnes et les trafics illicites transfrontaliers entre la RCA et le Cameroun. Calendrier de mise en œuvre des activités

	ACTIVITÉS	Trimestre(s) 1	2	3	4	5	6	7	8
0	Recruitment								
1.1.1	Mener une analyse des principales formes de traite des personnes, de criminalité transnationale organisée et de trafics illicites transfrontaliers entre la RCA et le Cameroun								
1.2.1	Renforcer les capacités de collecte et d'analyse des données par type d'infractions et par pays – e.g. avec l'élaboration et la diffusion d'outils parmi les praticiens.								
1.2.2	Mettre en place des cadres d'échange d'informations et de coordination entre les autorités locales, les organisations internationales et les organisations de la société civile, y compris Interpol, les groupes armés dans la mesure du possible etc. (tables rondes, groupes de travail, réunions de groupes de haut niveau, etc.).								
1.2.3	Établir un mécanisme de suivi et d'évaluation des actions contre la traite des personnes à des fins de collecte de données.								
1.3.1	Soutenir le fonctionnement du Bureau de coordination et du Comité national sur la traite des personnes en RCA et au Cameroun.								
1.3.2	Établir une structure de coordination régionale contre la traite des personnes à Bouar et Berberati en RCA et à Bertoua au Cameroun pour une coordination efficace et effective des activités de traite des personnes dans l'Ouest de la RCA et dans l'Est du Cameroun.								
1.3.3	Élaborer des procédures opérationnelles standards relatives à la traite des personnes à l'intention des partenaires et des organismes gouvernementaux concernés à des fins de protection, voire de prévention ou de poursuites pour la RCA.								
1.3.4	Organiser des visites d'échange entre autorités centrafricaines et camerounaises pour comprendre la criminalité transfrontalière (traite des personnes et au-delà) et élaborer et valider des modalités de coopération entre les deux pays, e.g. procédures à appliquer en cas d'identification d'une victime de traite étrangère, mécanismes de coopération interétatique d'enquête, soutien consulaire, etc								
2.1.1	Procéder à une évaluation du cadre juridique national sur la traite des personnes en RCA, par rapport à ses engagements internationaux, en particulier la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et son protocole relatif à la traite des personnes, dans le plein respect des normes internationales relatives aux droits humains.								
2.1.2	Elaborer, avec les autorités centrafricaines, un projet de loi sur la traite des personnes en RCA, pleinement conforme aux normes internationales (cela comprend des ateliers de consultation et de validation du projet de loi avec les parlementaires, les représentants des ministères concernés et le Bureau national de coordination de la lutte contre la traite des personnes).								
2.1.3	Elaborer un projet de proposition pour la révision du cadre juridique national de lutte contre la traite des personnes au Cameroun sur la base de l'évaluation du cadre juridique camerounais déjà réalisé par l'OIM.								

2.2.1	Mener une évaluation de la réponse de la justice pénale à la traite des personnes, aux trafics illicites et à la criminalité organisée en RCA et au Cameroun (détection, enquête et poursuites)										
2.2.2	Organiser des formations et apporter un soutien aux agents des forces de l'ordre (police, gendarmerie, agents de l'immigration) et aux magistrats dans l'identification, l'enquête et la poursuite des cas de traite des personnes et de trafics illicites en RCA et au Cameroun										
2.2.3	Mettre en place un bureau de contrôle aux frontières terrestres de l'ouest de la RCA avec le Cameroun et à l'aéroport international de Mpoko à Bangui (points d'entrée et de sortie) afin de renforcer la coopération entre les institutions chargées de la sécurité des contrôles aux frontières pour lutter contre les différentes formes de trafics illicites										
3.1.1	Mettre en place des comités locaux relais dans les provinces cibles de la RCA – en particulier à la frontière avec le Cameroun –, et soutenir les comités qui existent déjà au Cameroun pour aider à la sensibilisation de masse et aux activités d'information des communautés sur les éléments de la traite des personnes et leurs liens avec d'autres formes de trafics illicites et de criminalité organisée										
3.1.2	Élaborer, valider, imprimer et distribuer du matériel de sensibilisation et d'information (information, éducation et communication), notamment des panneaux d'affichage, autocollants, dépliants, brochures, vidéos etc.										
3.1.3	Organiser des formations pour les ministères pertinents, agents de communication et journalistes sur la traite des personnes et ses liens avec les autres formes de criminalité organisée en RCA et au Cameroun										
3.1.4	Mener une campagne de sensibilisation de masse – en particulier aux villes frontières avec le Cameroun – par différents canaux en collaboration avec les autorités, les communautés et les dirigeants locaux										
3.2.1	Mener des activités de renforcement des capacités pour les principaux responsables gouvernementaux et non gouvernementaux en matière d'identification et de protection des victimes de la traite des personnes										
3.2.2	Fournir une assistance directe aux victimes de traite des personnes – l'hébergement, le soutien médical et psychologique, le soutien judiciaire, la réintégration, le retour et le rapatriement.										
	Suivi et évaluation										

SIGNATURES DU PROJET
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

AGENCES RECIPIENDAIRES	REPRESENTANTS DU GOUVERNEMENT NATIONAL
OFFICE DES NATIONS-UNIES CONTRE LA DROGUE ET LE CRIME (ONUDC) *Nom du représentant : Amado Philip de ANDRES* *Signature :* [redacted] *Date et visa :* 12 August 2022	*Nom : Félix MOLOUA* *Signature :* [redacted] *Titre : Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération internationale* *Date et visa :* 08 AOUT 2022
ORGANISATION INTERNATIONALE DES MIGRATIONS (OIM) *Nom : Bakary DOUMBIA* *Signature :* [redacted] *Date & visa :* 28.07.2022	*Nom : Josiane Lina BEMAKA-SOUI* *Signature :* [redacted] *Titre : Ministre-Conseillère en matière de la Protection de l'Enfant, Rapporteure du Bureau de Coordination de la Lutte contre la Traite des Personnes* *Date et visa :* 03 08 2022
Coordonnatrice Résidente (RCA) *Nom : Denise BROWN* *Signature :* [redacted] *Date :* 01.07.2022	**Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)** *Nom du représentant : Elizabeth SPEHAR* *Signature :* [redacted] Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix *Date & visa :* 23 Sept 2022

SIGNATURES DU PROJET
REPUBLIQUE DU CAMEROUN

AGENCES RECIPIENDAIRES[8] CAMEROUN **OFFICE DES NATIONS-UNIES CONTRE LA DROGUE ET LE CRIME (ONUDC)** *Nom du représentant: Amado Philip de ANDRES* *Signature :* [redacted] *Date et visa :* 12 Août 2022 **ORGANISATION INTERNATIONALE DES MIGRATIONS (OIM)** *Nom du représentant : Abdel Rahmane DIOP* *Signature* [redacted] *Date et visa :* 09 Août 2022	**Représentant du gouvernement national (Cameroun)** *Nom : Alamine Ousmane MEY* *Signature :* [redacted] *Titre : Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire* *Date et visa :* 08 SEPT 2022
Coordonnateur résident (Cameroun) *Nom : ~~Matthias Z. NAAB~~* *Signature* [redacted] *Date & visa :* 12 AOUT 2022	**Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)** for *Nom du représentant : Elizabeth SPEHAR* *Signature :* [redacted] Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix *Date & visa :* 14 Oct 2022

[8] Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

a) Décrire brièvement **l'analyse de conflit** et la relation entre les conclusions de l'analyse et le projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes.

a.1) Analyse de conflit

- **Le contexte du conflit et les ressources criminelles des groupes armés**

Depuis 2013, la RCA est devenue un parfait terreau pour l'éclosion et la prolifération des groupes armés et de la criminalité organisée, y compris hors de ses frontières. Le conflit en RCA et la multiplication des trafics illicites est dû à de multiples facteurs.

L'**absence du contrôle de l'Etat dans les régions transfrontalières et la porosité des frontières** constituent un terreau fertile pour l'accroissement d'activités illicites. Les groupes armés contrôleraient jusqu'à 80% du territoire centrafricain. Le vide sécuritaire a ouvert des territoires entiers à la criminalité organisée, y compris la traite des personnes, le braconnage et le trafic illicite de ressources naturelles ainsi que le trafic illicite d'armes à feu. Brutalisées par ces actes de violence et abandonnées par l'Etat, les communautés de ces territoires, y compris aux zones frontalières, ont dû organiser leur propre défense et se procurer des armes illégalement, ce qui a abouti à la création de milices d'auto-défense armées et a enclenché une escalade de la violence[9]. C'est par exemple le cas de la Coalition Siriri, qui s'est formée à la frontière camerouno-centrafricaine en 2017 dans la préfecture de Mambere-Kadeï. En outre, l'absence de contrôle des frontières territoriales (mais aussi fluviales et aériennes) permet de donner une envergure transfrontalière à ces trafics et donc de rendre plus difficile leur prévention et leur répression.

A cela s'ajoute **l'absence de structure de prise en charge de la population, surtout dans les régions les plus éloignées de Bangui**. Bien que la reconstitution du contrat social soit une des priorités du plan national de relèvement et de consolidation de la paix (pilier 2 du RCPCA – 2017-2021)[10], le gouvernement manque de ressources pour rétablir des services sociaux en dehors de Bangui, qu'ils délèguent *de facto* aux églises et aux ONG. La RCA reste un des pays les plus pauvres au monde, avec le plus faible indice de développement humain (188e sur 189 pays).[11] La pauvreté et la précarité favorisent le recrutement de personnes dans les groupes armés et/ou criminels organisés. La criminalité peut ainsi devenir un moyen de subsistance

[9] Thierry Vircoulon (IFRI), Ecosystème des groupes armés en Centrafrique, 2020. Disponible au lien suivant : https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/vircoulon_groupes_armes_rca_2020_1.pdf

[10] Voir : le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix 2017-2021, République centrafricaine, 2016. http://www.finances-budget.cf/pages/tdr-et-rapports-des-missions/591-rca-2017-12-plan-national-de-relevement-et-de-consolidation-de-la-paix-2017-2021-rcpca/file

[11] Voir : http://hdr.undp.org/en/countries/profiles/CAF

pour les populations les plus pauvres, en particulier les jeunes[12], qui n'ont pas d'autres moyens de subsistance ni de possibilités d'éducation et d'emploi[13].

En outre, le Conseil de sécurité a mentionné et condamné à plusieurs reprises le fait que **les trafics illicites procurent une source de revenus aux groupes armés et alimentent ainsi le conflit en RCA**. Ainsi, dans sa résolution 2499 (2019) du 15 novembre 2019 :[14]

> « *Le Conseil de Sécurité (...) Condamnant* les activités criminelles transfrontières, telles que le trafic d'armes, le commerce illicite, l'exploitation illégale et le trafic de ressources naturelles, notamment l'or et les diamants, le braconnage et le trafic d'espèces sauvages, l'utilisation de mercenaires, ainsi que le commerce illicite, l'accumulation déstabilisatrice et le détournement d'armes légères et de petit calibre, qui menacent la paix et la stabilité de la République centrafricaine, et *soulignant* qu'il importe que les autorités de la République centrafricaine finalisent et mettent en œuvre, en coopération avec les partenaires pertinents, une stratégie de lutte contre l'exploitation illégale et le trafic des ressources naturelles,
>
> 7. *Demande* aux autorités de la République centrafricaine et aux autorités des pays voisins de coopérer au niveau régional en vue d'enquêter sur les réseaux criminels et les groupes armés transnationaux impliqués dans le trafic d'armes et l'exploitation illicite des ressources naturelles et de les combattre, *demande* que les commissions mixtes bilatérales associant la République centrafricaine et les pays voisins reprennent leurs travaux en vue de remédier aux problèmes transfrontaliers, y compris ceux relatifs au trafic d'armes, et *exhorte* les commissions mixtes bilatérales associant la République centrafricaine et le Cameroun et la République centrafricaine et la République du Congo à prendre les prochaines mesures dont ils sont convenus pour sécuriser leurs frontières communes ; »

Des exemples concrets de trafics illicites d'armes et de ressources naturelles, y compris au niveau transfrontalier, et la façon dont ceux-ci constituent des sources de revenus pour les groupes armés sont décrits dans des rapports tels que ceux du Groupe d'experts sur la République Centrafricaine mandaté par le Conseil de Sécurité. [15] Ces trafics illicites transfrontaliers affectent ainsi tous les États voisins de la RCA. Le Cameroun en particulier est un pays avec lequel la RCA entretient des échanges commerciaux importants. La frontière entre les deux pays est longue de près de 797 km. Lors de la XIIème session de la Grande Commission Mixte de Coopération entre la RCA et la République du Cameroun, tenue à Bangui les 6 et 7 mai 2019, les délégations des deux pays ont relevé « la présence de groupes armés à l'Ouest de la RCA, proches de la frontière orientale du Cameroun. Elles ont également déploré, du fait de la porosité de la frontière, la multiplication d'actes attentatoires à la sécurité le long de ladite frontière. Cette situation se caractérise notamment par des attaques perpétrées

---

[12] Selon le rapport de l'Organisation Internationale de la Francophonie sur la situation des jeunes de l'espace francophone publié en 2018, les jeunes (15-24 ans) représentent plus de la moitié de la population totale en Centrafrique (53,3%), et le poids des jeunes dans la population au chômage en RCA s'élevait à 48,7% en 2017. Disponible au lien suivant : https://jeunesse.francophonie.org/images/OIF_Rapport_jeunesse_2018_web.pdf

[13] ONUDC, Criminalité et développement en Afrique, 2005. Disponible au lien suivant : https://www.unodc.org/pdf/research/Africa_report_french.pdf

[14] https://undocs.org/fr/S/RES/2499(2019)

[15] Par exemple le rapport S/2019/930 du 14 décembre 2019 (https://undocs.org/fr/S/2019/930) ou le rapport S/2019/608 du 30 juillet 2019 (https://undocs.org/fr/S/2019/608).

par les groupes armés sur des personnes et des biens, le braconnage et le développement de la transhumance. Il est à noter que la transhumance, en plus d'être source de conflit éleveurs-agriculteurs, favorise quelque fois la circulation illicite des armes légères et de petits calibres.[16] »

- **La traite des personnes dans le contexte du conflit (en particulier des enfants, des jeunes et des femmes)**

La traite des personnes à des fins d'esclavage sexuel, le recrutement d'enfants dans des groupes armés, le travail forcé et l'enlèvement de femmes et de filles en vue d'un mariage forcé sont les formes de traite les plus fréquemment signalées dans les zones de conflit. [17] Plusieurs facteurs contribuent à la traite des personnes dans les conflits armés : la détérioration de l'État de droit et l'impunité, les déplacements forcés, les besoins humanitaires et la vulnérabilité socio-économique, la fragmentation de la société, l'éclatement des familles, les déplacements de réfugiés. Certains groupes armés utilisent la traite dans le cadre de leur stratégie pour augmenter leur puissance militaire et leurs ressources économiques, mais aussi pour projeter une image violente d'eux-mêmes et effrayer les populations locales. Les groupes armés utilisent également la violence basée sur le genre et l'esclavage sexuel dans le cadre de leurs opérations. Néanmoins, la traite des personnes dans le contexte des conflits armés n'est pas seulement le fait de groupes armés, mais peut également être perpétrée par des criminels opportunistes qui ciblent des victimes devenues particulièrement vulnérables en raison du conflit.

- En **RCA**, l'escalade de la violence du conflit au cours des dernières années a entraîné le déplacement de plus d'un million de personnes, exacerbant la vulnérabilité des hommes, des femmes et des enfants au travail forcé et à l'exploitation sexuelle. En avril 2020, 697 337 personnes étaient encore déplacées à l'intérieur du pays, et 608 619 ont demandé l'asile dans les pays voisins[18]. Les trafiquants exploitent principalement les Centrafricains à l'intérieur du pays, et transportent un plus petit nombre de victimes entre la RCA et les pays de la sous-région, dont le Cameroun[19]. Les trafiquants, y compris les commerçants et les éleveurs transhumants ainsi que les groupes armés, soumettent les enfants à la servitude domestique, à l'exploitation sexuelle et au travail forcé dans l'agriculture et l'exploitation artisanale de l'or et des diamants[20], ce qui permet notamment de financer leurs activités. Les milices armées associées aux Anti-Balaka, à l'ancien Seleka, à l'Armée de résistance du Seigneur et à d'autres groupes armés recrutent et utilisent de force des enfants soldats en République centrafricaine. Par ailleurs, en raison de la poursuite du conflit, l'accès à la justice dans les régions est extrêmement limité. En outre, la corruption des fonctionnaires, en particulier aux

[16] Procès-verbal de la XIIème session de la grande commission mixte de coopération entre la RCA et la République du Cameroun, tenue à Bangui, les 06 et 07 mai 2019

[17] ONUDC, Rapport sur la traite des personnes dans le contexte des conflits armés, 2018. Disponible au lien suivant : https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/glotip/2018/GloTIP2018_BOOKLET_2_Conflict.pdf

[18] UNHCR, CAR Fact Sheet, Avril 2020. Disponible ici : https://data2.unhcr.org/fr/situations/car

[19] Néanmoins, l'emphase du projet porte sur l'aspect transfrontalier en terme de protection, prévention, poursuite et partenariat.

[20] *https://www.state.gov/wp-content/uploads/2020/06/2020-TIP-Report-Complete-062420-FINAL.pdf*

frontières (police et administration) a été documentée et pourrait constituer un obstacle aux efforts du gouvernement contre la traite des personnes[21].

Ceci étant, la lutte contre la traite des personnes en RCA fait l'objet d'une attention accrue de la part des autorités centrafricaines depuis octobre 2019 et le président de la République de RCA a adopté, en mars 2020, une **vision stratégique et un plan d'action national pour l'année 2020**, ainsi qu'un **décret portant création des organes de la lutte contre la traite des personnes en RCA** (mécanisme de coordination)[22]. Ces documents ont été préparés avec le soutien de l'ONUDC et de l'OIM à la demande du Président de la République centrafricaine. Le Président demande maintenant une assistance technique pour leur mise en œuvre. Contrairement au trafic illicite d'armes et de ressources naturelles, la lutte contre la traite des personnes ne fait actuellement l'objet d'aucun projet d'assistance technique.

- Le **Cameroun** est un pays d'origine, de transit et de destination de la traite des personnes à des fins de travail forcé et d'exploitation sexuelle et les trafiquants exploitent des personnes camerounaises et étrangères. Il n'existe pas de statistiques fiables sur l'ampleur du phénomène dans le pays mais le nombre de personnes en situation de vulnérabilité permet d'en appréhender la gravité. En avril 2020, le nombre de réfugiés centrafricains au Cameroun était estimé à 273.768 personnes[23], auxquels s'ajoutent 976 773 personnes déplacées à l'intérieur du pays en raison de la crise entre les régions anglophone et francophone du pays et la montée de Boko Haram. Le Cameroun est le premier pays refuge pour les centrafricains. Les régions de l'Est, de l'Adamaoua et du Nord sont leurs principales destinations. Cet afflux de réfugiés a eu des conséquences importantes sur le plan humanitaire, sécuritaire, social et économique. Il a notamment accru la pression sur les terres ou sur les infrastructures sociales de base ou encore sur d'autres ressources de la localité. Cette situation s'avère particulièrement conflictogène dans des régions qui comptent les taux de pauvreté parmi les plus élevés du pays. Les populations de déplacés et de réfugiés sont jeunes : 50% des réfugiés centrafricains au Cameroun qui ont besoin d'assistance sont des enfants de moins de 18 ans[24] et l'on note une proportion plus élevée de filles par rapport aux garçons. Parmi les formes de traite existantes au Cameroun, en particulier dans certaines régions de l'est du Cameroun et dans l'Adamawa, l'on relève le travail forcé des enfants réfugiés centrafricains dans des mines d'or artisanales et l'exploitation sexuelle de ces enfants. Les trafiquants d'enfants utilisent souvent la promesse de l'éducation ou d'une vie meilleure dans les zones urbaines pour convaincre les parents ruraux de donner leurs enfants à un intermédiaire qui exploite ensuite les enfants dans le trafic sexuel ou le travail forcé. Les criminels soumettent les enfants sans abri et les orphelins à la traite sexuelle et au travail forcé dans les zones urbaines.[25] Les filles sont plus exposées aux violences basées sur le genre, aux mariages et grossesses précoces, à la traite aux fins de servitude domestique ; quant aux garçons réfugiés de la région de l'Est Cameroun, certains se voient exploiter aux fins de travail dans les zones minières.

---

[21] *Ibid.*

[22] Décret n° 20.077 portant création des organes de la lutte contre la traite des personnes en RCA.

[23] UNHCR, 30 April 2020

[24] https://reliefweb.int/report/cameroon/cameroon-humanitarian-needs-overview-2020-revised-june-2020

[25] L'OIM Cameroun mène actuellement une étude sur la situation de la traite des personnes dans le pays. Les données présentées dans cette note sont tirées des résultats préliminaires de cette étude.

- **Liens entre traite, criminalité organisée et conflit armé**

Les groupes armés (et les groupes criminels) qui se livrent à la traite des personnes sont souvent impliqués dans d'autres formes de criminalité organisée, telles que le trafic illicite d'armes à feu et de ressources naturelles. Il est donc essentiel de répondre à ces crimes dans leur ensemble. Le crime organisé dans et autour des zones de conflit générerait 31 539 milliards de dollars chaque année dans le monde. Les réseaux criminels exploitent les faiblesses de gouvernance des Etats dans le cadre des conflits locaux tout en soutenant les groupes armés non étatiques, qui reposent de plus en plus sur les activités de la criminalité organisée, alimentant ainsi les conflits en question[26]. La lutte contre la criminalité organisée doit donc être considérée comme un facteur important dans la prévention et la résolution des conflits, et ce projet vise tout acteur impliqué dans la commission d'infractions liées à la criminalité organisée, qu'il soit membre d'un groupe armé ou d'un groupe criminel.

Le but premier des acteurs criminels impliqués dans le marché de la traite des personnes ou d'autres crimes organisés et trafics illicites est de générer le plus grand profit possible[27]. Dès lors, la mobilité des criminels est à la fois fonctionnelle (désormais, les groupes criminels seraient composés de "spécialistes" dans leur domaine, e.g. blanchiment d'argent, fraude, etc.) et financière (i.e. les groupes criminels vont profiter d'une activité criminelle déjà existantes pour en déployée une autre, compte tenu des risques déjà pris, e.g. combiner les mouvements transfrontaliers des victimes de traite avec le trafic d'armes ou de ressources naturelles, parce que l'organisation d'un passage à la frontière a déjà été prise en charge). Les structures criminelles organisées impliquées dans la traite des personnes ou d'autres crimes graves sont organisées comme toute autre entreprise légale sur le modèle de la maximisation de l'offre, de la demande et du profit, et accordent donc peu d'attention au crime perpétré, tant qu'il rapporte un maximum d'argent.

Cependant les liens entre les différentes formes de criminalité organisée restent inconnus. Il est donc essentiel de renforcer l'information et l'analyse de ces liens afin de prévenir, de désorganiser et de vaincre tant les groupes armés que les acteurs de la criminalité organisée. C'est pourquoi le produit 1.1 de ce projet commencera par une analyse de ces liens en RCA et au Cameroun.

- **Les crimes environnementaux et ses liens avec la traite des personnes en RCA et au Cameroun**

Le braconnage et le trafic d'espèces sauvages, de produits forestiers et d'autres ressources naturelles (y compris les diamants, minerais et autres ressources précieuses) sont très répandus en RCA et au Cameroun. On estime qu'ils représentent 38 % des revenus totaux des groupes armés générés par le crime organisé[28]. Comme dans tous les pays d'Afrique centrale, les réseaux criminels en RCA et au Cameroun exploitent largement les lacunes des législations nationales, la faiblesse des structures d'application de la loi, la faible gouvernance et les limites du système de justice pénale pour opérer dans certaines zones stratégiques riches en faune, en forêts et en ressources minérales, comme la frontière entre la RCA et le Cameroun. Les

[26] https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2018/09/Atlas-Illicit-Flows-FR-WEB.pdf
[27] https://www.unodc.org/documents/human-trafficking/FINAL_REPORT_06052010_1.pdf
[28] *Op. Cit. Atlas mondial des flux illicites, 2018*

itinéraires utilisés pour le trafic transnational d'espèces sauvages et de ressources naturelles sont souvent identiques à ceux utilisés pour le trafic d'armes, de drogues et de traite des personnes. De même, les crimes environnementaux vont souvent de pair avec d'autres infractions telles que la corruption et le blanchiment d'argent.[29]

Le lien entre trafic de ressources naturelles et financement des groupes armés est également avéré en RCA et au Cameroun. Le groupe Siriri, présent à la frontière centrafrico-camerounaise, a cherché à étendre ses opérations aux activités minières afin de financer ces activités en extorquant des sociétés d'extraction d'or de la sous-préfecture d'Abba dans la préfecture de Nana-Mambéré. Siriri a également mis en place un système de taxation illégale confié aux brigades minières, auquel, selon les sources, les mineurs artisanaux doivent payer entre 40 000 et 50 000 francs CFA par an. Ce système concerne les sites d'extraction d'or et, dans une moindre mesure, de diamants le long de la rivière Boumbé (autour de Bania, Libala, Issa, Ndjol, Dilapoko et Banga-Boumbe). La majeure partie, sinon la totalité, de la production artisanale des sites contrôlés par le Siriri est ensuite vendue au Cameroun, notamment à Kentzou, par des réseaux illégaux. La contrebande est facilitée par la proximité de la frontière, d'autant plus que certains sites se trouvent littéralement à la frontière entre les deux pays[30].

En outre, l'exploitation forestière illégale serait la forme de trafic environnemental qui génère le plus de revenus, et représenterait entre 51 et 152 milliards de dollars[31]. L'exploitation forestière illégale et le trafic y découlant est considéré comme le secteur le plus vaste, le plus lucratif et le moins risqué de l'industrie du crime environnemental, ce qui en fait un trafic particulièrement prisé par les groupes armés et les groupes criminels. Le Cameroun, en raison de sa position géographique, sert de couloir de transit pour la production de bois exporté de la RCA (légal ou illégal). Grâce à son réseau routier élaboré, le transport du bois depuis les sites de production jusqu'à la principale sortie, le port de Douala, est facilement accessible. Des rapports indiquent qu'une grande quantité de bois illégal transitant par le Cameroun en provenance de la RCA entre dans le pays à Gari Gombo, Ndelele et Garoua Boulai, et est ensuite exportée via le port de Douala.

Des cas de traite ont été observés dans des mines aurifères et de diamants[32]. Il est également fort probable que des personnes soient exploitées dans le trafic forestier, puisque cela nécessite une main d'œuvre importante et que ce trafic est, souvent, perpétré par les mêmes criminels qui contrôlent les réseaux de traite des personnes.

- **<u>Le trafic illicite d'armes à feu et ses liens avec la traite des personnes en RCA et au Cameroun</u>**

Les pays en situation de conflit comme la RCA sont particulièrement vulnérables à l'influence déstabilisatrice du trafic illicite d'armes : il aggrave les conflits armés et augmente les niveaux de criminalité et de violence communautaire.[33] Aussi ce trafic est-il directement visée par les

[29] UNODC World Wildlife Crime Report 2016, https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/wildlife/World_Wildlife_Crime_Report_2016_final.pdf
[30] Groupe d'experts, 2018
[31] Op. Cit. Atlas des flux illicites, 2018.
[32] Op. cit. J/TIP, Rapport américain sur la traite des personnes, 2020
[33] Il n'existe pas de statistiques fiables datant d'après la crise de 2013 en RCA sur les stocks et les flux liés aux armes à feu. Le nombre total d'armes à feu sous la possession de civils en République centrafricaine était estimé

accords de paix en RCA de février 2019.[34] Il est souvent lié à d'autres formes de criminalité grave, telles que la traite de personnes, le trafic illicite de ressources naturelles, mais également le trafic de drogues, la corruption et le terrorisme.

Les capacités de contrôle aux frontières étant limitées, les deux pays, et la RCA en particulier, ne sont pas en mesure de détecter le flux illicite d'armes, sans parler de la mobilité des trafiquants, des braconniers et des groupes armés, dont certains utilisent le territoire centrafricain comme repli ou terrain d'entrainement.

Le groupe Siriri, présent à la frontière centrafrico-camerounaise et opérant également dans le trafic de ressources naturelles, est bien doté en armes de toutes sortes. Depuis que Siriri opère dans la zone, les trafics transfrontaliers d'armes de petit calibre, de munitions, de drogues et de matériel militaire ont augmenté, comme l'ont montré plusieurs saisies effectuées par les forces de sécurité intérieure à Kentzou. Les trafiquants basés au Cameroun se déplacent souvent en motocycle et évitent les grands axes, plutôt que d'utiliser les parcours de transhumance le long de la frontière camerounaise, pour entrer en République centrafricaine en direction de Noufou[35].

En outre, la MINUSCA a identifié des liens entre le trafic d'armes et la traite des personnes, en particulier de nombreux cas où des femmes et des jeunes filles étaient échangées contre des munitions.[36]

La RCA a décidé de s'engager fermement dans la lutte contre le trafic d'armes légères et de petit calibre (ALPC), d'abord en étant partie à de nombreux instruments internationaux tels que le Protocole sur les armes de la Convention de Palerme, le Programme d'action des Nations unies et la Convention de Kinshasa (en 2010, la RCA a signé la Convention pour le contrôle des ALPC, de leurs munitions, pièces et composantes). Le Président de la République de la RCA a institué en 2017 une Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petits calibres et a signé en 2019 un Plan d'action national 2019-2023 pour la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre en RCA. Enfin, la RCA a révisé et harmonisé sa législation nationale à travers l'adoption, en juillet 2020, avec le soutien de l'ONUDC, d'une loi sur le régime général des armes classiques.

En étudiant ces trois formes de criminalité, il est clair qu'il existe des liens entre elles, mais les données existantes ne permettent pas d'en avoir une image claire. C'est pourquoi ce projet souhaite évaluer ces liens, afin de mieux comprendre l'état de la traite et des trafics illicites en RCA et au Cameroun pour pouvoir élaborer une réponse appropriée à ces crimes.

a.2) Analyse des acteurs et dynamiques

à 40 000 en 2008. Les armes à feu, notamment artisanales, sont les principaux outils utilisés pour commettre des actes de grand banditisme ou des crimes violents. La valeur annuelle des armes légères et des munitions importées vers la RCA était estimée par l'Organisation Mondiale des Douanes à 1 373 403 $ US (2011) avant la crise actuelle, ce qui est en dit long sur les énormes flux financiers impliqués dans les trafics d'armes au niveau de la région et dans le pays en particulier, et qui alimentent la corruption et sapent l'Etat de droit.

[34] Article 5 h. Voir également les articles 1 i. sur la lutte contre la corruption et l'impunité et 4 p. sur la consolidation du pouvoir judiciaire.

[35] Rapport du groupe d'experts sur la République centrafricaine, 2018.

[36] Réponse de la MINUSCA contre la traite des êtres humains, 31 décembre 2019.

Acteurs	Dynamiques
Les personnes impliquées dans la traite des personnes et les crimes connexes	
Groupes armés	Malgré l'accord de paix signé en février 2019, les groupes armés et leurs sous-groupes continuent de recruter de force des femmes, des filles, des garçons et des hommes à des fins d'exploitation. Le gouvernement travaille avec les partenaires pour dissuader les groupes armés de procéder à des recrutements forcés, s'engageant activement dans des discussions bilatérales, tout en concentrant ses efforts sur la réintégration des jeunes démobilisés. Dans ce sens, Ministère chargé du Désarmement, Démobilisation, Réintégration et Rapatriement a mis « Rencontres bilatérales et plaidoyer auprès des leaders des groupes armées sur la traite des personnes à travers des messages clés afin de démobiliser les enfants » comme une action dans le plan d'action national. Ce projet va l'appuyer à réaliser cet échange.
Groupes criminels	En dépit du manque d'informations précises sur la nature de groupes criminels organisés en RCA et au Cameroun, le fait que de multiples formes de traite de personnes et d'autres crimes organisés et trafics illicites soit avéré de part et d'autres de la frontière atteste de la présence de groupes criminels. Un des buts de ce projet est précisément d'étudier la nature de ces groupes.
Eleveurs transhumants	En raison du conflit avec la population locale et les groupes armés, les transhumants qui voyagent depuis les pays voisins, dont le Tchad, s'arment. Ils se déplacent avec les groupes armés et dans ce processus, ils recrutent des enfants de la communauté transhumante.
Commerçants	Les commerçants utilisent leur réseau et leur mobilité pour exploiter les enfants, comme les adultes, à des fins de servitude domestique et de d'exploitation commerciale et sexuelle, ainsi que dans le travail forcé dans l'agriculture, les mines artisanales d'or et de diamants, les magasins et la vente de rue.
Les victimes de traites de personnes et de crimes connexes	
Les victimes de la traite des personnes, dont les femmes et les jeunes, y compris les jeunes démobilisés (RCA et Cameroun)	Tout au long du projet, le mot « victime » sera utilisé pour désigner une personne qui a été identifiée comme victime de la traite par l'autorité nationale compétente, l'OIM, l'ONUDC ou des organisations partenaires, selon le processus établi.

	Depuis le début du conflit en RCA, la quasi-totalité de la population vit dans des conditions d'extrême précarité et de pauvreté. Certains groupes de personnes sont plus exposés à certains types d'exploitation en raison de leur vulnérabilité accrue due aux situations environnantes. Il convient donc d'attirer l'attention sur certaines catégories de personnes les plus vulnérables, comme les personnes déplacées internes, les réfugiés, les femmes et les filles, les enfants et les minorités ethniques. Depuis le début du conflit en RCA, la région de l'Est du Cameroun représente la grande majorité des 293,000 réfugiés actuellement présents au Cameroun, qui pour la plupart vivent dans des communautés d'accueil. Certains groupes de population sont plus exposés ou exploités que d'autres en raison de divers facteurs tels que les moyens de subsistance et les conditions de vie. Au Cameroun également, il est nécessaire d'attirer l'attention sur les catégories de personnes les plus vulnérables, telles que les réfugiés, les personnes déplacées internes, les femmes, les filles, les enfants, et les handicapés.
Les répondants à la traite de personnes et aux crimes connexes (autorités)	
RCA : Comité national de lutte contre la traite des personnes et le Bureau de coordination de lutte contre la traite des personnes	Le Comité national de lutte contre la traite des personnes et son Bureau de coordination ont été créé par décret présidentiel le 12 mars 2020. Le Bureau de coordination est l'organe chargé de coordonner la mise en œuvre de la politique et des programmes nationaux de prévention, de poursuite, de protection et de partenariat dans la lutte contre la traite des personnes en RCA. Il est également responsable de la mise en œuvre de la vision stratégique et de son plan d'action national sur la traite des personnes. Le Bureau de coordination est présidé par le chef de l'État et est exécuté par le Conseiller en matière de la protection de l'Enfant. Le Comité national est composé de point focal désigné par leurs ministères respectifs. Il est présidé par le point focal du gouvernement sur la traite des personnes, à savoir le ministère de la promotion de la femme, de la famille et de la protection de l'enfance. Le Comité national est chargé de collaborer pour le développement, le suivi, la promotion et la facilitation de la mise en œuvre de la vision stratégique et du plan d'action national sur la traite des personnes en RCA et à créer des synergies (y compris des actions conjointes)

	entre les agences gouvernementales et autres partenaires. Le Comité national et le Bureau de coordination seront des acteurs clés dans la mise en œuvre de ce projet, en particulier concernant les résultats 1 et 3. Les points focaux, avec le soutien de l'ONUDC et de l'OIM, ont adopté un plan d'action national pour l'année 2020. Cependant, la crise de COVID-19 a retardé la mise en œuvre de ce plan d'action
Cameroun : Comité national de lutte contre la traite des personnes	Le comité national de lutte contre la traite des personnes est composé de points focaux désignés par leurs ministères respectifs. Le comité national est présidé par le secrétaire permanent à la Primature.
RCA : Unité mixte d'intervention rapide et de répression des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants (UMIRR)	L'unité mixte d'intervention rapide et de répression des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants (UMIRR) est l'entité compétente au niveau national pour répondre à la traite des personnes, ce qui est confirmé dans la vision stratégique et le plan d'action national sur la traite des personnes 2020. L'UMIRR a pour mandat d'identifier et de protéger les victimes de tous les types d'exploitation et d'enquêter sur les cas de traite et d'engager des poursuites. Les points focaux du gouvernement ayant un mandat spécifique pour la détection des cas de traite des personnes, tels que le ministère du travail, ont également déclaré que l'UMIRR serait leur point de référence pour les victimes de traite. Toutefois, l'UMIRR n'a pas la capacité d'identifier les victimes, de les soutenir, et d'assumer tous les rôles qui sont et seront attribués à l'UMIRR dans l'année à venir.
Autorités locales/ préfets	Si le niveau de compréhension de la traite des personnes entre les autorités locales et le préfet est limité, ils sont l'un des acteurs clés du projet pour une mise en œuvre efficace. Le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation s'est engagé dans le plan d'action national à sensibiliser les autorités locales à la traite des personnes («Mener une campagne de sensibilisation sur la traite des personnes par les relais et leaders communautaires»), former («Mener des formations pour les cadres de l'administration centrale, les préfets et les sous-préfets, les maires et les chefs sur la protection des victimes de la traite des personnes») et développer une base de données régionale. Ce projet accompagne directement ce plan d'action national en conduisant conjointement la sensibilisation, en menant des formations de

	renforcement des capacités et en communiquant activement sur la base de données avec les autorités.
Les ministères de l'Intérieur (RCA et Cameroun)	Le ministère de l'intérieur et de la sécurité, en tant qu'autorité gouvernementale responsable de la supervision des forces de l'ordre, en particulier la police et la gendarmerie, sera l'un des principaux partenaires de ce projet. La police et la gendarmerie seront les premiers bénéficiaires de ce projet et verront leurs capacités renforcées pour mieux détecter et enquêter sur les cas de traite et autres formes de criminalité transnationale organisée (voir résultat 2).
Les ministères de la Justice et les institutions judiciaires (RCA et Cameroun)	Les juges et procureurs seront également un des principaux bénéficiaires de ce projet. En tant qu'autorité gouvernementale responsable de la supervision des magistrats, le ministère de la Justice sera un partenaire clé dans la mise en œuvre du résultat 2 de ce projet. Les mandats et les principales activités de l'ONUDC portent sur la prévention du crime et la justice pénale, un dyptique qui résume aussi parfaitement le travail du ministère de la justice dans les efforts de l'État centrafricain pour établir un État de droit capable de protéger les personnes et leurs biens, contre le crime organisé et la traite des personnes. La justice étant le dernier rempart pour protéger les personnes et les biens, sa place est essentielle dans l'approche de l'ONUDC pour lutter contre les trafics de toutes sortes, mais aussi pour garantir des réparations en cas de manque d'efficacité des différents mécanismes étatiques de prévention de la criminalité.
Délégation Générale à la Sûreté Nationale (DGSN), Cameroun	La DGSN assure la protection des individus et le maintien de l'ordre public. Les commissariats relevant de la DGSN sont tous impliqués au quotidien dans la lutte contre la traite des personnes. Répartis sur l'ensemble du territoire national dans les agglomérations, ils constituent l'ossature du dispositif de lutte contre la délinquance en général. Chaque service, dans les régions disposent d'unités chargées de la police judiciaire qui sont amenées à enquêter sur des affaires de traite des personnes et autres trafics illicites.
Secrétariat d'Etat à la Défense (SED), Cameroun	La gendarmerie est répartie sur l'ensemble du territoire national et effectue des missions de police administrative, judiciaire et militaire. Le nombre de ces unités qui maille le territoire permet le recueil du renseignement relatives aux différentes enquêtes en cours.

Direction Générale des Douanes, Cameroun	Parmi les missions fiscale et économique des services de la douane, les mission de surveillance et protection du territoire (protection des personnes et des biens) ont cours aux points d'entrées terrestres, maritimes et aériens du Cameroun. Ce mandat lui confère des responsabilités particulières en ce qui concerne la lutte contre les trafics illicites et la criminalité transnationale organisée.
Les chefferies traditionnelles et les leaders locaux (RCA et Cameroun)	La RCA, comme la plupart des pays d'Afrique centrale et occidentale, est un pays de tradition séculaire où la conduite des affaires publiques est marquée par l'influence positive des leaders communautaires qui sont essentiels dans la gestion des affaires communes, et se substituent parfois aux autorités. Ces leaders existent partout, y compris dans les zones frontalières où ils peuvent apporter une contribution significative à la collecte de renseignements communautaires, mais aussi et surtout dans les processus de communication pour le changement de comportement (CCC) et d'information, éducation, communication (IEC) ; des approches qui présentent de réels avantages et qui se sont avérées efficaces en termes de changement social orienté vers la paix et la non-violence. L'approche consistera donc à identifier de manière exhaustive les chefs communautaires et coutumiers dans les zones d'intervention, à discuter et à obtenir leur soutien afin de les engager dans une démarche participative pour toutes les actions de sensibilisation et de conscientisation sur la traite des personnes.
Les répondants à la traite des personnes et aux crimes connexes (ONGs et OSCs)	
Les acteurs humanitaires et développement internationaux et nationaux intervenant à la protection de la protection de la victimes (RCA et Cameroun)	Les ONG nationales et internationales sont des acteurs clés dans la lutte contre la traite des personnes, car elles ont un spectre plus large et une proximité plus avérée avec les communautés les plus éloignées, y compris les zones frontalières et les groupes les plus vulnérables. On attribue également aux acteurs de la société civile des capacités d'organisation et de déploiement très importantes sur le terrain, ce qui en fait des partenaires précieux disposant d'avantages comparatifs en matière d'éducation civique à la non-violence, de processus de sensibilisation à la traite des personnes et de protection et d'assistance aux victimes de la traite. Dans des conditions de vulnérabilité socio-économique, d'insécurité et de violence armée telles que celles que connaissent de nombreuses régions de la République centrafricaine, les groupes les plus exposés et les victimes les plus fréquentes sont les jeunes et les femmes.

	Néanmoins, les capacités des acteurs humanitaires et de la société civile en matière de traite des personnes restent très limitées. Bien que certains acteurs humanitaires aient été formé sur la traite des personnes en 2019 par l'OIM, le sujet reste encore nouveau et méconnu pour la majorité de ces acteurs. Pourtant, les acteurs humanitaires et du développement, en particulier ceux engagés dans la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) et la protection des enfants, sont souvent confrontés à des cas de traite des personnes. Cela inclut le recrutement forcé dans des groupes armés, le mariage forcé et l'exploitation sexuelle. C'est pourquoi les capacités des réseaux de protection de l'enfance et de lutte contre les violences basées sur le genre devraient être renforcés pour mieux aider les victimes de la traite. Ces besoins ont été examinés à plusieurs reprises au sein du cluster de protection, du sous-cluster GBV et du sous-cluster de protection de l'enfance.
Association d'Assistance au Développement (ASAD) (Cameroun)	ASAD est une ONG locale située à l'Est du Cameroun précisément dans la ville de Bertoua. L'ASAD est une organisation de santé qui travaille au profit des personnes atteintes du HIV/SIDA. Elle intervient sur tout le spectre de l'assistance aux personnes victimes de la traite ou en situation de prostitution
Association au Cœur du Développement (ACDEV) (Cameroun)	ACDEV est une ONG locale basée au Centre avec des interventions en périphérie. Elle est spécialisée dans la sensibilisation de masse sur les questions de violences sexuelles et traite des enfants, l'éducation des jeunes filles sur les questions de santé et reproduction, et le counselling.
Association de lutte contre les violences faites aux Femmes (ALVF) (Cameroun)	L'ALVF est une association présente dans plusieurs régions du Cameroun. Elle combat les violences faites aux femmes sous toutes ses formes.
Association O PAYS (Cameroun)	L'Association O PAYS est une association mise en place par un camerounais retourné d'Algérie. Elle œuvre dans l'accompagnement des victimes de trafic illicites et traite.

b) Expliquer succinctement la manière dont le projet est en phase avec et appuie les **cadres stratégiques du Gouvernement et des Nations Unies**, et promeut l'appropriation nationale et comment le projet se base sur une phase précédente, le cas échéant, et/ou profite des **enseignements pertinents**.

- **<u>L'opportunité politique de fournir une assistance technique en matière de lutte contre la traite des personnes et de relier celle-ci à la lutte contre les autres formes de trafics illicites et crime organisé suite à l'accord de paix en RCA de 2019</u>**

En RCA, la problématique des trafics illicites et de la criminalité organisée, bien que citée comme l'un des facteurs de conflit à adresser dans l'accord de paix et de réconciliation de 2019 (APPR), reste un défi majeur pour la consolidation de la paix et les réponses étatiques existantes restent faibles. Pourtant, depuis octobre 2019, cette problématique a pu retrouver de l'engouement au plus haut niveau politique à l'issue de la publication du rapport annuel du Département d'État américain sur la traite des personnes. Celui-ci contient plusieurs recommandations qui soulignent le lien direct entre la traite des personnes en RCA et la perpétuation du conflit actuel.[37] De plus, la criminalité organisée et les trafics illicites en RCA portent un préjudice à la durabilité de l'accord tout en étant un obstacle direct à la prévention de la recrudescence du conflit.[38]

Aussi, le contexte de la mise en œuvre de l'APPR est particulièrement opportun pour appuyer les efforts du Gouvernement à adresser la problématique des trafics illicites et de la criminalité organisée, dont celle de la traite des personnes. En RCA, on observe des zones ou la présence des autorités nationales en charge de la sécurité et de la justice est progressivement effective, notamment dans l'Ouest, zone frontalière avec le Cameroun. De plus, le nombre important de déplacés et de retournés dans ces zones constitue une cible privilégiée, due à leur vulnérabilité et leur composition faite surtout de jeunes et de femmes, pour la traite des personnes. Les efforts pour renforcer la confiance de ces groupes cibles vis-à-vis des autorités nationales suite à l'APPR et aussi faciliter leur retour sont directement mis à risque par la crainte des effets préjudiciables de la traite des personnes.

---

[37] https://www.state.gov/reports/2019-trafficking-in-persons-report-2/central-african-republic/

[38] Voir ainsi la résolution 2499 (2019), laquelle proroge le mandat de la MINUSCA jusqu'au 15 novembre 2020, notamment les dispositions citées ci-après. Il convient de remarque que cette résolution, bien qu'elle condamne les trafics illicites mentionné dans ce projet, enjoint les autorités centrafricaines de lutter contre eux, mais ne mentionne pas explicitement ces points dans les mandats de la MINUSCA, ce qui rend l'action de ce projet d'autant plus indispensable :

« (...) *Condamnant* les activités criminelles transfrontières, telles que le trafic d'armes, le commerce illicite, l'exploitation illégale et le trafic de ressources naturelles, notamment l'or et les diamants, le braconnage et le trafic d'espèces sauvages, l'utilisation de mercenaires, ainsi que le commerce illicite, l'accumulation déstabilisatrice et le détournement d'armes légères et de petit calibre, qui menacent la paix et la stabilité de la République centrafricaine, et *soulignant* qu'il importe que les autorités de la République centrafricaine finalisent et mettent en œuvre, en coopération avec les partenaires pertinents, une stratégie de lutte contre l'exploitation illégale et le trafic des ressources naturelles (...)

7. *Demande* aux autorités de la République centrafricaine et aux autorités des pays voisins de coopérer au niveau régional en vue d'enquêter sur les réseaux criminels et les groupes armés transnationaux impliqués dans le trafic d'armes et l'exploitation illicite des ressources naturelles et de les combattre, *demande* que les commissions mixtes bilatérales associant la République centrafricaine et les pays voisins reprennent leurs travaux en vue de remédier aux problèmes transfrontaliers, y compris ceux relatifs au trafic d'armes, et *exhorte* les commissions mixtes bilatérales associant la République centrafricaine et le Cameroun et la République centrafricaine et la République du Congo à prendre les prochaines mesures dont ils sont convenus pour sécuriser leurs frontières communes ; (...)

11. *Invite* les autorités de la République centrafricaine à faire en sorte que la loi et les politiques nationales protègent dûment les droits de l'homme des personnes déplacées, y compris la liberté de circulation, (...) ;

15. *Demande* aux autorités de la République centrafricaine de prendre, sans délai et à titre prioritaire, des mesures concrètes visant à renforcer les institutions judiciaires aux niveaux national et local, dans le cadre de l'extension de l'autorité de l'État, afin de lutter contre l'impunité et de contribuer à la stabilisation et à la réconciliation (...) »

Entre octobre 2019 et mars 2020, trois réunions présidées par le Chef de l'Etat centrafricain ont été organisées avec la participation des points focaux des différents ministères et partenaires. Le Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de Protection de l'Enfant, point focal du gouvernement en matière de traite des personnes, a organisé une série de réunions de consultation entre les points focaux de chaque ministère afin d'adopter et de coordonner les différents engagements de chaque partie contre la traite des personnes. En outre, le conseiller présidentiel en matière de traite des personnes a activement engagé les points focaux et les partenaires par le biais des réunions bilatérales et multilatérales pour guider les engagements de chaque ministère/agence et rédiger la vision stratégique et le plan d'action national. Au-delà de l'appel à agir sur ce sujet contenu dans l'APPR, ces actions s'inscrivent en conformité avec plusieurs des objectifs et résultats stratégiques du Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix 2017-2021de la RCA (RCPCA).[39]

Au Cameroun, ces actions s'inscrivent dans la planification des actions du Ministère des Affaires Sociales (MINAS), qui a comme mandat la protection des personnes vulnérables, dont les victimes de traite. A cet effet une ligne verte a été créé pour l'assistance aux victimes de traite des personnes. Le Minas a par ailleurs menée au cours de cette année 2020, une action de récupération des enfants de la rue, pour la plupart prédisposés à la délinquance, au trafic de drogue etc. L'évaluation du Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) a notamment indiqué que la traite et le trafic apparaissent comme des fléaux sociaux inquiétants. A cet égard, dans le cadre de la mise en œuvre de la Vision de Développement 2035, le Gouvernement s'est engagé fermement dans le cadre du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), à prendre des mesures soutenues dans le domaine social pour améliorer les conditions de vie des populations et disposer d'un capital humain solide, susceptible de soutenir la croissance. Par ailleurs, le Ministère des Relations Extérieures au Cameroun a organisé un atelier national l'année dernière portant sur la mise en œuvre de la convention de Kinshasa sur les Armes Légères et de Petits Calibres (ALPC) et le POA (Programme d'action des Nations Unies visant à prévenir, combattre et éradiquer le commerce illicite des ALPC sous tous ses aspects) en Afrique Centrale.

Le présent projet permettrait à la RCA et au Cameroun de lutter contre ces différentes formes de trafics illicites transfrontaliers qui alimentent le conflit en RCA et déstabilisent la région conformément à leurs engagements internationaux. L'appui à la lutte contre les trafics illicites, et notamment la traite des personnes, est considérée comme une urgence pour la cessation des activités permettant l'intensité et la prolongation du conflit mais aussi de renforcer la confiance des populations vulnérables, notamment les jeunes et les femmes déplacés et retournés, envers le processus de paix centrafricain et éviter les obstacles à la consolidation de la paix. Par ailleurs, la RCA et le Cameroun disposent de plusieurs cadres de coopération pour répondre à

[39] Sous le pilier 1 « Soutenir la paix, la sécurité et la réconciliation », objectif 2 « Promouvoir la stabilité par la réforme du secteur de la sécurité » : « La capacité des autorités centrafricaines à mettre en œuvre une stratégie des Armes légères et de Petits Calibres est assurée », « Une stratégie de contrôle des frontières, des flux migratoires et des biens est adoptée et mise en œuvre. », « Les forces de la sécurité intérieure sont formées pour accomplir leurs fonctions régaliennes » et objectif 3 : « Reformer l'institution judiciaire et promouvoir la fin de l'impunité » : « (...) les activités judiciaires sont relancées.
Sous le pilier 3 « Assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs », objectif 1 « Assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs » : « La gouvernance du secteur minier est améliorée. »

ces crimes transfrontaliers, au niveau politique et technique d'une part, mais également au niveau juridique d'autre part :

- **La revitalisation de la commission mixte de coopération entre la RCA et le Cameroun suite à l'accord de paix en RCA de 2019**

Le processus de paix qui a mené à l'APPR s'est déroulé avec une forte implication des pays de la région, dont le Cameroun. Ces pays voisins, garants de l'accord, ont également été sollicités, notamment par les secrétaires généraux de l'ONU et de la CEEAC, pour continuer à jouer un rôle central dans sa mise en œuvre, y compris au travers de la réactivation de commissions mixtes bilatérales entre la RCA et ses voisins. Ces derniers s'étaient en effet dit prêts à les rétablir, notamment pour faciliter l'examen des questions relatives à la gestion des frontières et des problèmes communs de sécurité. La première session de commission mixte à s'être tenue à la suite des APPR a été celle de la commission mixte Cameroun-RCA, du 6 au 7 mai 2019, à Bangui. Il s'agissait de sa 12eme session.[40] La commission s'était réunie pour la dernière fois en 2010. Les échanges ont porté sur la sécurité transfrontalière, ainsi que sur la coopération dans des domaines tels que le commerce, les échanges culturels et la technologie.[41]

Cette commission mixte ne dispose pas d'un secrétariat ou d'une structure permanente qui permet le suivi des recommandations qu'elle formule lors de la tenue de ses sessions. Ceci étant, plusieurs recommandations sont pertinentes dans le cadre des objectifs de ce projet et plusieurs activités pourront tenir lieu de suivi de ces recommandations – celles-ci sont mentionnées dans les notes relatives aux activités proposées plus bas, en section 2.

Par ailleurs, la coopération bilatérale entre les deux pays existe également au niveau local, y compris en ce qui concerne les questions de sécurité transfrontalière. En août 2018, des représentants des autorités locales des deux pays, à savoir le préfet de la Mambéré-Kadéï et le sous-préfet de Kentzou, s'étaient rencontrés et avaient convenus de continuer d'échanger des informations et d'organiser des réunions à intervalles réguliers afin de faire face aux menaces contre la sécurité dans la zone, et en particulier aux mouvements transfrontaliers de combattants, ainsi qu'au trafic d'armes et de ressources naturelles liées aux activités de Siriri[42].

- **La coopération internationale et transfrontalière en matière pénale entre la RCA et le Cameroun**

La Convention contre la criminalité transnationale organisée – qui couvre toutes les infractions visées dans ce projet et dont font partie la RCA et le Cameroun, ainsi que tous les pays d'Afriques à l'exception de la République du Congo, fournit un cadre juridique de coopération qui peut être considéré comme un « mini-traité » d'entraide et de coopération internationale (article 18, alinéa 7 de la Convention). En outre, l'importance de la coopération internationale

[40] Rapport du Secrétaire général des Nations Unies S/2019/430, du 24 mai 2019 sur La situation en Afrique centrale et les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, paragraphes 11, 47.
[41] Rapport du Secrétaire général des Nations Unies S/2019/498 du 17 juin 2019, sur la République centrafricaine et Rapport à mi-parcours du Groupe d'experts sur la République centrafricaine reconduit dans son mandat par la résolution 2454 (2019) du Conseil de sécurité (lettre S/2019/608 du 30 juillet 2019).
[42] Groupe d'experts 2018

dans la lutte contre les différentes formes de criminalité couvertes par la Convention et ses protocoles est rappelée à plusieurs reprises dans le préambule de la Convention et établie comme l'objectif principal de la Convention par son article 1[43].

Dans le contexte de l'Afrique centrale, ces développements sur la coopération internationale doivent être complétés par des textes nationaux et régionaux et par une étude des exemples de mécanismes mis en place pour renforcer la coopération internationale dans la lutte contre la criminalité organisée en général. La Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC)[44] et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)[45] ont développé des instruments de coopération internationale qui complètent l'arsenal juridique composé de textes nationaux, de conventions bilatérales et multilatérales et de conventions internationales, notamment :

- Accord d'extradition entre les États membres de la CEMAC du 28 janvier 2004 ;
- Accord de coopération judiciaire entre les États membres de la CEMAC du 28 janvier 2004 ;
- Accord de coopération en matière de police criminelle entre les Etats de l'Afrique centrale le 29 Avril 1999 ;
- Règlement N°4/CEMAC-069-CM-04 portant adoption de l'accord de coopération en matière de police criminelle entre les États de l'Afrique centrale du 29 avril 1999 ;
- Convention générale de coopération en matière de justice de Tananarive du 12 septembre 1961.[46]

En ce qui concerne spécifiquement la traite des personnes, la plupart des pays d'Afrique de la région, dont le Cameroun et la RCA, sont parties à l'Accord multilatéral de coopération régionale en matière de lutte contre la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre, signé à Abuja, au Nigeria, le 6 juillet 2006. Ce texte de 35 articles, basé sur la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et d'autres textes relatifs à la traite des personnes, vise à renforcer la coopération judiciaire entre les États signataires et à réduire autant que possible les obstacles qui pourraient constituer une entrave. Ses objectifs sont définis à l'article 2 comme suit : « Chapitre II : Objectifs Article 2 : Les objectifs de l'accord sont les suivants: 1) Développer un front commun pour prévenir, réprimer et punir la traite des personnes par le biais de la coopération internationale ; 2) Protéger, réhabiliter, réintégrer et réinsérer les victimes de la traite des personnes dans leur milieu d'origine lorsque cela est nécessaire ; 3) S'entraider dans les enquêtes, les arrestations et les poursuites des délinquants par l'intermédiaire de l'autorité centrale. » Ce texte est le principal instrument régional pour la coopération dans la lutte contre la traite des personnes[47].

---

[43] AGRES 55/25, Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée, 15 novembre 2000. Disponible au lien suivant : https://www.unodc.org/documents/treaties/UNTOC/Publications/TOC%20Convention/TOCebook-f.pdf

[44] La CEEAC comprend la RCA et le Cameroun et, en outre, les Etats membres suivants : Angola, Burundi, Cameroun, RCA, République du Congo, RDC, Gabon, Guinée équatoriale, Rwanda, Tchad, Sao Tome-et-Principe.

[45] La CEMAC comprend la RCA et le Cameroun et, en outre, les Etats membres suivants : République du Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Tchad.

[46] Au niveau bilatéral, la RCA et le Cameroun auraient, en 2019/2020, élaboré un projet de traité bilatérale de coopération en matière pénale. Une demande a été formulée auprès du ministère de la justice en RCA afin d'accéder a une copie de ce projet de traité.

[47] ONUDC, Note d'orientation régionale sur la traite des personnes et le trafic illicite de migrants dans les pays

c) Un résumé des **interventions existantes** dans le secteur de l'intervention proposée en remplissant le tableau ci-dessous :

Nom du projet (durée)	**Donateur et budget**	**Axes thématiques du projet**	**Différence / complémentarité avec la proposition actuelle**
Evaluation situationnelle de la traite des personnes et du trafic au Cameroun (Cameroun)	International Development Fund (IDF) (USD 200 000)	Lutte contre la traite et le trafic	Etude situationnelle sur la traite/ trafic et Elaboration d'un Plan d'action
RCA : Soutien hors projet pour des activités contre la traite des personnes 2020	MINUSCA (USD 7 000)	Lutte contre la traite des personnes en RCA	Ce financement a permis de fournir un soutien préliminaire
	UNODC budget régulier (USD 40 000)		Elaboration d'un plan d'action pluriannuel, parallèlement à ce projet-ci[48]
RCA : "Countering transnational illicit arms trafficking through the implementation of the UN Convention against Transnational Organized Crime and its Firearms Protocol"	UE (env. EUR 300 000 pour la RCA issus d'un projet mondial)	Lutte contre le trafic illicite des armes à feu en RCA	Les trafics illicites des armes à feu et de ressources naturelles sont une source de revenus des groupes armes, comme la traite des personnes. Un soutien pour lutter contre les différentes formes de criminalités organisées et de trafics illicites par les mêmes criminels est plus efficace, surtout eu égard à la faiblesse de la présence de l'Etat dans la région ciblée par le projet. La base juridique est également la même pour toutes ces infractions – i.e. la Convention des N.U. contre la Criminalité Transnationale
RCA, Cameroun (et tous les autres membres de la CEEAC) : "Renforcement des capacités nationales et régionales des forces d'application de la loi, des procureurs et du système judiciaire et renforcement de la coopération entre les États membres de la CEEAC pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages et le trafic illicite des ressources naturelles" (2018-2022)	UE (env. EUR 1 million dans le cadre d'un projet régional CEEAC dont fait partie la RCA et le Cameroun)	Lutte contre le trafic illicite des ressources naturelles en Afrique centrale, dont la RCA et le Cameroun	

de l'Afrique francophone, 2020. Disponible au lien suivant : https://www.unodc.org/documents/e4j/tip-som/E4J_TIP-SOM_Notes_dOrientation_Regionale_Afrique_francophone_final.pdf

[48] Cette élaboration se fera en particulier au produit 1.3 sur« *la capacité (*des autorités et acteurs non gouvernementaux centrafricains) *de coordonner leurs actions en matière de traite des personnes* », car ce plan pluriannuel leur servira de cadre de référence, pendant et au-delà de ce projet. Les activités identifiées dans ce projet proviennent du plan d'action 2020, qui servira de base à ce plan pluriannuel. Ainsi selon le décret présidentiel, l'élaboration de ce plan pluriannuel relève du Bureau de coordination. Le projet PBF soutiendra le Bureau de coordination et fournit non seulement un soutien logistique mais aussi une expertise technique sur la traite des personnes. Les activités du projet alimenteront également les progrès nationaux en matière de lutte contre la traite, permettant au bureau de coordination d'élaborer un plan d'action national pluriannuel ciblé et fondé sur des preuves. En ce sens, le projet PBF accompagnera l'élaboration de ce plan pluriannuel en générant des synergies notamment autour des mécanismes nationaux de coordination.

			Organisée, dont sont partie la RCA et le Cameroun.

I. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

a) Une **brève description du contenu du projet** – les résultats principaux du projet, la stratégie de mise en œuvre, et comment le projet va répondre aux facteurs identifiés dans l'analyse de conflit dans la section 1 (cette section doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes).

Le projet vise à fournir les moyens aux acteurs centrafricains et camerounais, qu'ils soient gouvernementaux ou non, de lutter contre la criminalité qui sévit à leur frontière et qui les déstabilise de part et d'autre. Il permet de cibler toute infraction transfrontalière, quel que soit l'auteur de l'infraction et quelle que soit sa victime, mais se concentre particulièrement sur la criminalité organisée, à commencer par la traite des personnes, mais aussi les trafics illicites d'armes et de ressources naturelles, parce que ces crimes sont est à la fois les plus complexes à prévenir et à réprimer et les plus déstabilisateurs du fait qu'ils nourrissent les conflits en cours. En dépit de cette complexité, les acteurs centrafricains et camerounais disposent déjà de cadre d'actions sur lequel ce projet peut se reposer pour fournir une assistance technique. Ainsi, à travers les réflexions conjointes entre les différents partenaires dans le cadre de la réponse sur la traite des personnes, l'approche proposée par le projet offre une initiative permettant non seulement des actions visant particulièrement la traite des personnes mais aussi d'adresser les défis communs liés à la criminalité organisée et aux trafics illicites connexes.

L'analyse conjointe faite entre le gouvernement et les partenaires, notamment l'OIM et l'ONUDC, a permis d'identifier une liste de défis, à travers des rapports d'évaluation sur la traite des personnes en RCA[49] :

- Nécessité de mécanismes de coordination de lutte contre la traite des personnes opérationnel au niveau national et régional ;
- Manque de données et d'informations sur les principales tendances et formes de traite dans le pays ;
- Assistance inadéquate des victimes de traite des personnes, y compris celles victimes de travail forcé ;
- Partenariat *ad hoc* sans modalités de coopération ;
- Absence d'une législation spéciale en matière de lutte contre la traite des personnes ;
- Manque de capacités des acteurs impliqués dans la lutte contre la traite des personnes ;
- Lourdeur de la chaine pénale qui ralentit le processus de répression à l'encontre des auteurs présumés de traite des personnes ;
- Contexte d'impunité qui ne permet pas l'éradication de la traite des personnes ;
- Faible capacité de financement interne ;
- Ressources humaines insuffisantes (quantitativement et qualitativement) ;
- Faible représentativité de l'Etat dans certaines parties du territoire.

Sur la base des lacunes identifiées dans la réponse à la traite des personnes, le gouvernement a identifié cinq (5) axes prioritaires afin de mieux prévenir et combattre la traite des personnes

[49] OIM, Traite des personnes en crise : sommaire de l'analyse de la situation, 2019 ; et le rapport du Département d'Etat américain sur la traite des personnes, 2019.

tout en garantissant l'assistance et la protection aux victimes. La stratégie s'articule donc autour de cinq (5) axes stratégiques, en lien avec les standards internationaux de lutte contre la traite des personnes. Ces axes stratégiques ont été identifiés suite à l'analyse des lacunes de la réponse à la traite des personnes dans le pays :

- S1. Renforcer la collecte et l'analyse de données sur la traite des personnes ;
- S2. Réformer le cadre législatif et redéfinir les politiques nationales en matière de traite des personnes et pratiques assimilées ;
- S3. Renforcer les capacités des acteurs étatiques et non-étatiques ;
- S4. Assurer l'assistance aux, et protection des victimes de traite des personnes ;
- S5. Promouvoir les partenariats et la coordination entre tous les acteurs.

Au Cameroun, l'étude situationnelle en cours sur la traite des personnes fait état de :

- La non-conformité des dispositions législatives (loi et code pénal) sur la traite des personnes et le trafic illicite de migrants avec les protocoles s'y rapportant ;
- La nécessité de renforcer les mesures de prévention de ces crimes et de sensibiliser les communautés locales ;
- La nécessité de renforcer les capacités techniques et matérielles des centres d'accueil et d'assistance aux victimes ;
- La nécessité de renforcer les capacités des postes aux frontières pour une meilleure identification des victimes ;
- La nécessité de soutenir les organisations de la société civile qui travaillent avec les victimes de la traite des personnes ;
- Absence de centre de référencement pour l'hébergement des victimes et les soins basiques.

Le projet vise donc à renforcer la capacité des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux à lutter contre la traite des personnes en RCA et au Cameroun et entre les deux pays. En outre, étant donné que le trafic illicite d'armes et de ressources naturelles est un moyen de subsistance pour les groupes armés et criminels qui se livrent à la traite des personnes, le projet vise également, le cas échéant, à lutter contre ces crimes afin de réduire considérablement la portée de ces groupes armés.

À cette fin, le projet vise à atteindre trois (3) résultats sur la base des cinq axes stratégiques identifiés par le gouvernement : 1) un meilleur suivi des flux illicites et de la traite des personnes à travers la collecte et l'analyse des données sur la traite des personnes et son lien avec d'autres formes de criminalité organisée et une cartographie des réseaux de criminels organisés ; 2) une meilleure capacité des acteurs de la chaine pénale à lutter contre la traite des personnes et la criminalité organisée, y compris le trafic illicite de ressources naturelles et d'armes à feu ; et 3) une meilleure prévention de la survenance de ces crimes et protection des victimes. Le résultat 3 cible particulièrement les acteurs non gouvernementaux et les populations ; le résultat 2, les acteurs gouvernementaux ; le résultat 1 devrait être réalisé autant avec les acteurs gouvernementaux que non gouvernementaux.

Le projet favorisera la coopération transfrontalière entre la République centrafricaine et le Cameroun, principalement sur les questions de justice pénale. L'amélioration de cette coopération, grâce à des mécanismes appropriés et concertés au niveau bilatéral, sur la base des initiatives déjà recensées dans le cadre de la commission mixte entre le Cameroun et la

RCA,[50] permettra de lever de nombreuses ambiguïtés et de mieux gérer les questions de sécurité impliquant les deux pays. Les bonnes pratiques identifiées à la suite de la mise en œuvre de ce projet seront capitalisées et partagées avec d'autres pays comme source d'inspiration.

Objectif : Lutter contre la traite des personnes, les trafics illicites et la criminalité organisée qui sont liées entre la RCA et le Cameroun

Résultat 1 : Des réponses plus efficaces à la traite des personnes, aux trafics illicites et à la criminalité organisée basées sur des données et des analyses fiables sont développées par les autorités et la société civile centrafricaines et camerounaises

Le manque d'information sur la traite des personnes et les différentes formes de criminalité organisée, y compris le trafic illicite de ressources naturelles et d'armes à feu en RCA et au Cameroun ne permet pas aux gouvernements d'apporter une réponse appropriée à ces différents crimes. Pour remédier à ce manque, ce projet commencera par une étude diagnostique sur la traite des personnes et les différentes activités de trafic illicite afin de mieux comprendre l'ampleur de ces crimes, le profil des criminels, leur modus operandi et les différents aspects de la commission de ces infractions (par exemple, les principales formes de traite des personnes / trafic de ressources naturelles, le profil des victimes de la traite, etc.). Cette étude permettra de développer une assistance technique appropriée, d'adapter la réponse pénale de la RCA et du Cameroun à ces différentes infractions et d'améliorer les mesures de prévention et de protection des victimes.

En même temps, ce projet visera à soutenir les Etats dans leurs systèmes de collecte de données afin qu'ils puissent collecter des données fiables et actualisées sur ces différentes formes de criminalité. En effet, les groupes criminels organisés s'adaptent aux réponses des États et modifient constamment leur mode opératoire, ce qui nécessite un solide mécanisme de collecte de données.

Enfin, comme les efforts de coordination nationale pour lutter contre ces crimes restent très limités, ce résultat visera à renforcer la coordination des actions transfrontalières dans ce domaine en soutenant l'opérationnalisation des mécanismes nationaux de coordination de la RCA et du Cameroun, notamment à la frontière centrafrico-camerounaise.

Produit 1.1 : Les autorités et la société civile centrafricaines et camerounaises ont une meilleure compréhension des flux et des réseaux de traite des personnes, trafics illicites et criminalité organisée à leur frontière.

Activités :

- Mener une analyse des principales formes de traite des personnes, de criminalité transnationale organisée et de trafics illicites transfrontaliers entre la RCA et le Cameroun, en se concentrant plus particulièrement sur les capitales et les préfectures/provinces frontalières de l'Ouest de la RCA (Nana Mambere - Bouar et Mambere Kadei - Berberati) et de l'Est du Cameroun (régions de l'Est dont Garoua Boulai et Kentzou , et la région de l'Adamaoua) : tendances et principales formes de trafics et d'exploitation, profil des trafiquants et des victimes (en particulier les femmes et les jeunes, qu'il s'agisse de trafiquants ou de victimes), mode opératoire des

[50] Ces initiatives sont mentionnées dans les notes de bas de page qui suivent sous les trois résultats du projet.

trafiquants, flux et réseaux nationaux et transnationaux ; les liens entre ces différentes formes de criminalité organisée et de trafics illicites, y compris le blanchiment d'argent, le terrorisme (i.e. le financement du terrorisme) et la corruption en RCA, et ses ramifications transfrontalières et sur la façon dont elles financent les groupes armés avec une attention particulière quant à la différence d'impact différent par sexe et par groupe d'âge.

Produit 1.2 : Les autorités et la société civile centrafricaines et camerounaises ont une meilleure capacité de procéder à la collecte, la mise à jour, l'analyse et l'échange de données par et entre leurs services.

Ces activités étant liées et chronologiquement interdépendantes, un délai supplémentaire accordé permettrait de les compléter dans les meilleures conditions. Le consultant en charge a été recruté et devrait les finaliser au début du mois de septembre 2022, ce qui permettrait de travailler sur la coordination des actions (produit 1.2 et 1.3) et d'achever lesdites activités d'ici les mois d'Octobre et Novembre 2022.

Activités :

- Renforcer les capacités de collecte et d'analyse des données par type d'infractions et par pays – e.g. avec l'élaboration et la diffusion d'outils parmi les praticiens.[51]
- Mettre en place des cadres d'échange d'informations et coordination entre les autorités locales, les organisations internationales et les organisations de la société civile, y compris Interpol, les groupes armés dans la mesure du possible etc. (tables rondes, groupes de travail, réunions de groupes de haut niveau, etc.).
- Établir un mécanisme de suivi et d'évaluation des actions contre la traite des personnes à des fins de collecte de données.

Produit 1.3 : Les autorités centrafricaines et camerounaises ont une meilleure capacité de coordonner leurs actions en matière de traite des personnes.[52]

NB: Sur ce produit une première mission est planifiée mais n'a pu se tenir pour des raisons liées à la pénurie de carburant qui sévit dans le pays depuis le mois d'avril 2022. En raison de cette pénurie, nos services administratifs et financiers ont fortement recommandé d'éviter de planifier cette mission durant cette période assez complexe. A ce jour, toutes les agences sont encouragées à une gestion prudentielle des disponibilités de carburant pour ne pas contribuer à aggraver la crise énergétique dans le pays.

[51] Cette activité se concentrera sur la RCA dans un premier temps et les bonnes pratiques et leçons apprises pertinentes seront partagées avec les homologues camerounais dans le cadre de l'activité suivante sous ce produit (échanges d'informations et coordination).

[52] Le choix des partenaires de travail se fera avec les agents qui ont participé aux travaux de la dernière session de la commission mixte. Le présent produit se concentrera sur la traite des personnes (sauf pour le dernier point qui est élargie aux autres formes de criminalité) dans la mesure où, en RCA, un bureau de coordination et un plan annuel viennent d'être établis mais ont besoin de soutien et que le Cameroun est en train d'élaborer un plan d'action également, alors que la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petits calibres de la RCA dispose déjà de soutien par ailleurs et qu'en matière de lutte contre les trafics illicites de ressources naturelle, il n'y a pas encore de cadre institutionnel ou de plan d'action similaire.

L'élaboration des procédures opérationnelles standard (POS) ayant été financés grâce aux ressources d'un autre bailleur de fonds, l'objectif est de réallouer l'ensemble des ressources liées à cette activité (59 700 USD) à l'organisation d'activité de formations des Forces armées centrafricaines (FACA) sur la traite des enfants et l'utilisation des enfants dans le cadre des conflits armées à Bangui et en région, et ce afin de soutenir les actions du gouvernement en la matière. Il s'agira aussi de soutenir l'activité de sensibilisation de masse, en effet en vue de la célébration du 30 juillet 2022, plusieurs activités simultanées à Bouar, Berberati et Bangui sont envisagées. Enfin, la somme réallouée servira également à soutenir plus largement les activités du gouvernement dans la lutte contre la traite des personnes, notamment celles adoptées dans le cadre du plan d'action national 2022 2023 de lutte contre la traite des personnes. Toutes ces activités contribueront à la réalisation du Résultat 3 : *« Les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux en RCA et au Cameroun ont une meilleure capacité à prévenir la traite des personnes et à protéger les victimes de traite »*.

Activités :

- Soutenir le fonctionnement du Bureau de coordination et du Comité national sur la traite des personnes en RCA et au Cameroun.
- Établir une structure de coordination régionale contre la traite des personnes à Bouar et Berberati en RCA et à Garoua Boulai et à Bertoua au Cameroun pour une coordination efficace et effective des activités de traite des personnes dans l'Ouest de la RCA et dans l'Est du Cameroun.
- Élaborer des procédures opérationnelles standards relatives à la traite des personnes à l'intention des partenaires et des organismes gouvernementaux concernés à des fins de protection, voire de prévention ou de poursuites pour la RCA.
- Organiser des visites d'échange entre autorités centrafricaines et camerounaises pour comprendre la criminalité transfrontalière (traite des personnes et au-delà) et élaborer et valider des modalités de coopération entre les deux pays, e.g. procédures à appliquer en cas d'identification d'une victime de traite étrangère, mécanismes de coopération interétatique d'enquête, soutien consulaire, etc.[53]

Résultat 2 : Les autorités douanières, policières et judiciaires en RCA et au Cameroun détectent, enquêtent et poursuivent avec succès la traite des personnes, la criminalité organisée et les trafics illicites à la frontière entre la RCA et le Cameroun

[53] Cette activité s'inscrit dans la suite des actions de coopérations relevées lors de la XIIe session de la commission mixte, sur les questions de sécurité et de frontière : Les deux délégations « se sont félicitées de la tenue, le 13 septembre 2018 à Garoua Boulaï, d'une réunion sur la sécurité transfrontalière entre le Cameroun et la RCA et ont réitéré leur attachement à la mise en œuvre des recommandations issues de cette rencontre, notamment :

- les échanges d'informations, de renseignements et de coordonnées téléphoniques entre les différents services compétents ; (…)
- l'amélioration de la couverture téléphonique des zones criminogènes ;
- l'éradication des principales sources de revenus des groupes armés ;
- le renforcement de la coopération transfrontalière par des échanges de visites entre les autorités concernées ;
- le renforcement de la surveillance des couloirs de transhumance.

Les deux délégations se sont également félicitées de la tenue, du 11 au 13 juin 2018 à Yaoundé, de la première Conférence des Etats parties à la Convention de Kinshasa sur les (ALPC) et ont recommandé la mise en œuvre des résolutions issues de cette rencontre, notamment la réactivation et le développement de la coopération entre les organismes nationaux en charge de la lutte contre la circulation illicite des ALPC. »

L'existence d'un cadre juridique conforme aux instruments internationaux est un pré-requis pour garantir l'effectivité de la lutte contre la traite des personnes. De ce fait, le projet compte appuyer les gouvernements pour assurer la conformité de leurs lois mais aussi sensibiliser les acteurs politiques (parlementaires, ministres) à la traite des personnes et les familiariser à la rédaction de lois relatives à la traite des personnes.

De plus, les acteurs du système de sécurité et de justice pénale sont des acteurs clefs en termes de répression de la traite des personnes. Or ces acteurs ont le plus souvent une connaissance limitée de cette thématique. Ils manquent de capacités techniques et matérielles pour détecter les cas de traite et de trafic illicite, mener des enquêtes et des poursuites et assurer une assistance adéquate aux victimes. En outre, il est important d'améliorer l'environnement institutionnel et les connaissances des acteurs en matière de toutes formes trafics illicites transfrontaliers connexes.

Produit 2.1 : Le cadre juridique de lutte contre la traite des personnes est renforcé[54]

Activités :

- Procéder à une évaluation du cadre juridique national sur la traite des personnes en RCA, par rapport à ses engagements internationaux, en particulier la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et son protocole relatif à la traite des personnes, dans le plein respect des normes internationales relatives aux droits humains.
- Elaborer, avec les autorités centrafricaines, un projet de loi sur la traite des personnes en RCA, pleinement conforme aux normes internationales (cela comprend des ateliers de consultation et de validation du projet de loi avec les parlementaires, les représentants des ministères concernés et le Bureau national de coordination de la lutte contre la traite des personnes).
- Elaborer un projet de proposition pour la révision du cadre juridique national de lutte contre la traite des personnes au Cameroun sur la base de l'évaluation du cadre juridique camerounais déjà réalisé par l'OIM dans son étude situationnelle.

Produit 2.2 : Les agents des services de détection et de répression de la RCA et du Cameroun ont renforcé leur capacité à détecter, enquêter et poursuivre la traite des personnes et infractions connexes.

Sur le résultat 2 et produit 2.2, l'une des activités les plus importantes reste l'activité celle relative à la mise en place de bureaux de contrôle en particulier à l'aéroport International M'Poko de Bangui.
Cette activité sera initiée au courant du mois de juillet mais nécessite au minimum six (6) mois pour être bouclée en ce sens qu'elle implique une discussion avec les autorités nationales telles que la primature, le ministère des transports aériens, l'administration douanière, la Police, la gendarmerie, les eaux et forêts, les parcs nationaux, le ministère de la Culture etc. pour valider l'initiative et sa stratégie d'opérationnalisation.
A ce titre une mission du bureau régional de l'ONUDC conduite par les experts Programme AIRCOP, spécialisé dans le contrôle des trafics au niveau des frontières aériennes et dans la mise en place des Cellules Aéroportuaires Anti-Trafic (CAAT) est planifiée à partir de la mi-juillet 2022. Cette mission permettra de lancer le processus stratégique et opérationnel qui

[54] Une réforme législative en matière de lutte contre les trafics illicites d'armes à feu étant déjà en cours.

devrait nécessiter entre 5 et 6 mois pour espérer déboucher sur la création officielle de la CAAT, la fourniture des équipements de pointe ainsi que les formations adéquates pour permettre à la structure d'être capable de jouer un rôle central dans la lutte contre les trafics illicites ayant pour point de passage l'aéroport de Bangui.

Activités :

- Mener une évaluation de la réponse de la justice pénale à la traite des personnes, aux trafics illicites et à la criminalité organisée en RCA et au Cameroun (détection, enquête et poursuites) [55] : identification des besoins et élaboration d'un plan de travail d'assistance technique en conséquence.
- Organiser des formations et apporter un soutien aux agents des forces de l'ordre (police, gendarmerie, agents de l'immigration) et aux magistrats dans l'identification, l'enquête et la poursuite des cas de traite des personnes et de trafics illicites en RCA et au Cameroun :[56]
  - La première phase consisterait en une identification des participants[57] et formation de base sur la traite des personnes, le trafic illicite transfrontalier et la criminalité organisée afin de fournir aux agents des forces de l'ordre et aux magistrats les connaissances et les outils nécessaires pour enquêter et poursuivre efficacement les cas de traite des personnes, trafics illicites et criminalité organisée en RCA et aux agents de police, de douane et d'immigration au Cameroun. Les formations pourraient être séparées, par profession, ou conjointes, selon le sujet.
  - Dans la deuxième phase, un mentor en application de la loi serait déployé en RCA pour aider les agents des forces de l'ordre et les procureurs à appliquer ces connaissances en identifiant, en enquêtant et en poursuivant les cas de trafics illicites et de criminalité organisée.
  - Les activités pourraient comprendre la formation des formateurs sur la base de modules existants ; le soutien aux opérations ; etc. Les sessions de formation incluront des homologues du Cameroun, notamment sur la base de cadres de coopération internationale en matière pénale qui existent déjà mais sont rarement utilisés.
- Mettre en place un bureau de contrôle aux frontières terrestres de l'ouest de la RCA avec le Cameroun et à l'aéroport international de Mpoko à Bangui (points d'entrée et de sortie) afin de renforcer la coopération entre les institutions chargées de la sécurité des contrôles aux frontières pour lutter contre les différentes formes de trafics illicites.[58]

Résultat 3 : Les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux en RCA et au Cameroun ont une meilleure capacité à prévenir la traite des personnes et à protéger les victimes de traite

---

[55] Une évaluation de ce type a déjà été effectuée pour le Cameroun (source : OIM Cameroun).

[56] Les formations seront développées en fonction des besoins identifiés lors de l'évaluation.

[57] Le choix des participants se fera en consultation avec les agents qui ont participé aux travaux de la dernière session de la commission mixte. Ces formations répondent directement aux conclusions des travaux de la sous-commission mixte sur les questions politiques et juridiques : « Les Parties ont par ailleurs proposé que des formations spécifiques soient faites aux personnels affectés dans les services frontaliers. »

[58] Cette activite est en conformite avec la recommendation suivante, faite lors de la XIIe session de la commission mixte : « les Parties ont recommandé la mise à contribution des Bureaux Centraux Nationaux d'Interpol (BCN-I) pour un meilleur contrôle des flux frontaliers. La connexion des postes frontières des deux pays au système I-24/7 de cette organisation garantirait davantage leur efficacité. »

La population est la première à être touchée par la traite des personnes et le crime organisé de manière générale. Dans le même temps, c'est elle qui est le mieux à même d'identifier les personnes les plus vulnérables ou les victimes de la traite, d'évaluer le contexte local et d'alerter les acteurs de la protection et de l'application des lois en cas de suspicion.

Par conséquent, ce projet vise à sensibiliser la population à la traite des personnes et aux différentes formes de criminalité organisée, en particulier dans les régions frontalières des deux pays. Cela peut être fait en soutenant le gouvernement et les comités locaux composés de chefs traditionnels, de représentants d'organisations locales, notamment de jeunes, de femmes et de personnes vivant avec handicap pour mener des actions de sensibilisation de la manière la mieux adaptée au contexte local. Les comités peuvent également servir d'acteurs clés pour signaler une menace aux acteurs de protection et de l'application de la loi. Il a été prouvé qu'une sensibilisation accrue aux incidents de protection entraîne une augmentation du nombre de victimes identifiées. Par conséquent, en parallèle, le projet vise à renforcer la capacité des principaux acteurs de la protection à identifier et à aider les victimes de la traite des personnes.

Les acteurs de la société civile et les autorités locales jouent un rôle clé dans l'identification et l'assistance aux groupes vulnérables. En RCA, les autorités compétentes et les acteurs de la société civile n'ont pas les capacités nécessaires pour identifier, aider, protéger, prendre en charge et faciliter le retour des victimes de traite des personnes. En outre, l'absence de systèmes d'orientation des victimes de la traite vers des structures d'accueil et de soutien adéquates ou leur inefficacité rend la protection et la prise en charge de ces dernières difficiles. Cela a un impact négatif sur la qualité et la durabilité des interventions au profit des bénéficiaires. En conséquence, les droits et les besoins des populations vulnérables (besoins médicaux et psychologiques, droit de participer à la procédure judiciaire, etc.) sont rarement pris en compte. Dans cette perspective, le rôle des acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux de la protection est fondamental pour répondre à ces enjeux, et c'est pourquoi il est important de le renforcer.

Concernant le Cameroun, les acteurs gouvernementaux ont mis en place un comité interministériel de lutte contre la traite des personnes. Ce comité tient des réunions régulières pour échanger sur la situation de la traite dans le pays. Le ministère des Affaires sociales dispose de ressources limitées pour les services déconcentrés d'aide aux victimes. La société civile est également un acteur clé dans la prévention de la traite et la protection des victimes, mais elle ne dispose pas de ressources suffisantes pour aider les victimes. Globalement, le pays ne dispose pas des ressources nécessaires pour orienter, protéger et soutenir les victimes de traite (hébergements, premiers soins, réinsertion). Plusieurs ONGs travaillent sur la thématique de la traite des personnes au Cameroun et dans les régions de l'Est. Face aux problèmes de ressources et l'absence de mécanisme d'orientation effectif des victimes, leur travail est de plus en plus axé sur la sensibilisation des populations pour combattre ce fléau.

En outre, afin de réduire les différentes formes de traite des personnes, il est nécessaire de sensibiliser le public à ce phénomène et aux pratiques qui victimisent une partie de la population et contribuent à maintenir les victimes dans cet état. Par conséquent, il convient de

redoubler d'efforts pour informer et sensibiliser la population aux risques réels liés à la traite des personnes.[59]

Produit 3.1 : Les principaux acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux de la RCA et du Cameroun ont la capacité de sensibiliser les populations pour les prévenir contre la traite des personnes.[60]

Activités :

- Mettre en place des comités locaux relais dans les provinces cibles de la RCA – en particulier à la frontière avec le Cameroun –, et soutenir les comités qui existent déjà au Cameroun pour aider à la sensibilisation de masse et aux activités d'information des communautés sur les éléments de la traite des personnes et leurs liens avec d'autres formes de trafics illicites et de criminalité organisée. (RCA, CMR)
- Élaborer, valider, imprimer et distribuer du matériel de sensibilisation et d'information (information, éducation et communication), notamment des panneaux d'affichage, autocollants, dépliants, brochures, vidéos etc. (RCA, CMR)
- Organiser des formations pour les ministères pertinents, agents de communication et journalistes sur la traite des personnes et ses liens avec les autres formes de criminalité organisée en RCA et au Cameroun (RCA, CMR)
- Mener une campagne de sensibilisation de masse – en particulier aux villes frontières avec le Cameroun – par différents canaux en collaboration avec les autorités, les communautés et les dirigeants locaux : TV, radio, journaux, etc., sur différents sujets, tels que la traite des enfants (dans les conflits armés ou dans les mines), le travail forcé, l'exploitation sexuelle, et ses liens avec le conflit, les lois et procédures applicables etc. Ces activités peuvent comprendre des mobilisations et rencontres communautaires, des débats publics, des pièces de théâtre, des discussions de groupe, etc. (RCA, CMR)

Produit 3.2 : Les victimes de la traite des personnes sont référées au service approprié et reçoivent le soutien dont elles ont besoin en RCA et au Cameroun.

---

[59] Les partenaires de mise en œuvre de ce résultat peuvent être identifie avec la contribution des membres des délégations de la XIIe session de la commission mixte dont la sous-commission culturelle, scientifique et technique fournit un état des lieux en matière de coopération possible sur la jeunesse, les affaires sociales et la promotion de la femme. S'agissant de la jeunesse, bien qu'il y soit constaté « un faible niveau d'échange », les deux délégations sont convenues d'œuvrer à : la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent ; (...) la mise en œuvre des foras nationaux relatifs à la sécurité transfrontalière. » S'agissant de la promotion de la femme, les travaux mentionnent « les Centres de Promotion de la femme et de la famille et (...) l'accompagnement psycho-social offert au plus vulnérables d'entre eux » - ces centres pourraient être des partenaires potentiels dans le cadre de ce projet.

[60] Les activités sous ce produit peuvent également donner suite à certaines recommandations déjà formulées par la RCA et le Cameroun, notamment lors de la XIIe session de la commission mixte : « la sensibilisation des populations sur la libre circulation par le truchement des médias, conformément à l'Acte Additionnel n°01/13/CEMAC-070-U-CCE-SE du 25 juin 2013, relatif à la suppression des visas pour tout ressortissant de la zone CEMAC » ; « Elles [les deux délégations] ont toutefois déploré la persistance de tracasseries policières et douanières le long du Corridor Douala-Bangui et souligné la nécessité de mener une sensibilisation assidue à l'endroit des responsables en charge des administrations nationales et des usagers. (...) Dans ce cadre, les deux Parties ont encouragé la suppression de part et d'autre des barrages routiers irréguliers, ainsi que la mise à disposition de numéros verts gratuits fonctionnels 24H/24, pour permettre aux usagers de dénoncer tout cas d'abus, de corruption ou de prévarication dont ils seraient victimes, le long du corridor Douala-Bangui. »

Activités :

- Mener des activités de renforcement des capacités pour les principaux responsables gouvernementaux et non gouvernementaux en matière d'identification et de protection des victimes de la traite des personnes (RCA, CMR).
- Fournir une assistance directe aux victimes de traite des personnes – l'hébergement, le soutien médical et psychologique, le soutien judiciaire, la réintégration, le retour et le rapatriement. (RCA, CMR)

Une extension de six (6) mois permettra de poursuivre les activités déjà mises en œuvre dans le cadre de ce résultat et d'en démultiplier l'impact. En 2021, trente-deux (32) cas de traite des personnes ont été identifiés et les victimes prises en charge par le projet (y compris leur hébergement, réinsertion communautaire, rapatriement dans les cas opportuns). Les cas nécessitant une prise en charge judiciaire ont été soumis à l'UMIRR, les enquêtes préliminaires ont été bouclées et les dossiers transmis à la justice pour instructions aux fins de jugement.
Pour les cas de traite des personnes perpétrés en 2022, les dossiers sont encore en cours d'investigation au niveau de l'UMIRR. Aussi, les interventions du projet intégreront aussi un appui technique et opérationnel à l'UMIRR afin d'accélérer la prise en charge des dossier et en assurer une prise en charge diligente. Cela permettra une saisine effective de la Justice ainsi qu'un suivi adéquat permettant de procéder aux poursuites et condamnations réelles, en tenant compte du nouveau cadre légal en attente de promulgation par les autorités nationales.

b) Fournir une **théorie du changement pour le projet** – expliquer le type de changement attendu par le projet et comment les interventions envisagées vont mener aux résultats et pourquoi ces interventions ont été choisies. Indiquez les hypothèses qui informent la théorie du changement. (Note : Le changement peut se produire par le biais d'approches diverses et variées, par exemple la cohésion sociale peut être favorisée par le dialogue ou par les opportunités d'emploi ou la gestion conjointe des infrastructures. Comment avez-vous choisi votre approche de programmation et selon quelles hypothèses ?)

SI les autorités centrafricaines et camerounaises disposent, à leur frontière, de la capacité à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes et les autres crimes et trafics dont les groupes armés tirent leurs ressources, et à protéger les victimes de la traite des personnes, ***ALORS*** les groupes armés et les groupes criminels organisés verront leurs ressources se tarir et les populations accèderont à la justice et redonneront confiance en l'État, ce qui contribuera, *in fine*, à une paix durable dans cette zone frontalière et pourra servir de modèle aux autres zones transfrontalières de la région.

c) **Cadre des résultats du projet**, indiquant tous les résultats attendus du projet, les produits, les activités, y compris les indicateurs de progrès, niveau de référence, cibles, (doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes). Annexe B à compléter – il n'est pas nécessaire de rajouter ici une explication narrative.

Voir Annexe B.

d) Le **ciblage des bénéficiaires** et le **ciblage géographique** du projet – donnez la justification relative aux choix des zones d'intervention géographiques du projet, le nombre approximatif et les critères de sélection des bénéficiaires, le calendrier de mise en œuvre les activités, les mesures prises pour assurer la cohérence entre les résultats et toute autre information pertinente concernant l'approche de mise en œuvre (qui doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes). Il n'y a pas besoin de répéter ici tous les produits et toutes les activités du projet qui sont dans le Cadre des résultats.

- **Ciblage géographique :**

Ce projet cible principalement les acteurs sur la traite des personnes et d'autre formes de trafics illicites et criminalité organisée dans les zones transfrontalières entre la RCA (notamment Bouar et Berberati) et Cameroun (Adamaoua, Garoua Boulai Est et Nord). Cet axe a été choisi en considération d'échanges et mouvements des personnes et des biens entre les deux pays. En outre, le projet sera également mis en œuvre à Bangui et Yaoundé, pour générer des changements institutionnels à partir du niveau du gouvernement central.

En effet, la traite des personnes et les trafics illicites transfrontaliers affectent ainsi tous les États voisins de la RCA. Le Cameroun en particulier est un pays avec lequel la RCA entretient des échanges commerciaux importants. La frontière entre les deux pays est longue de près de 797 km. Lors de la XIIème session de la Grande Commission Mixte de Coopération entre la RCA et la République du Cameroun, tenue à Bangui les 6 et 7 mai 2019, les délégations des deux pays ont relevé « la présence de groupes armés à l'Ouest de la RCA, proches de la frontière orientale du Cameroun. Elles ont également déploré, du fait de la porosité de la frontière, la multiplication d'actes attentatoires à la sécurité le long de ladite frontière. Cette situation se caractérise notamment par des attaques perpétrées par les groupes armés sur des personnes et des biens, le braconnage et le développement de la transhumance. Il est à noter que la transhumance, en plus d'être source de conflit éleveurs-agriculteurs, favorise quelque fois la circulation illicite des armes légères et de petits calibres.[61] »

Au Cameroun, les régions de l'Est, de l'Adamaoua et du Nord sont les principales destinations des populations centrafricaines contraintes à l'exil en raison de l'instabilité et l'insécurité qui sévit dans le pays depuis 2003. En avril 2020, le nombre de réfugiés centrafricains était estimé à 273.768 personnes62. La crise en RCA et l'afflux de réfugiés a eu des conséquences importantes sur le plan humanitaire, sécuritaire, social et économique. L'accueil des réfugiés a notamment accru la pression sur les terres ou sur les infrastructures sociales de base ou encore sur d'autres ressources de la localité. Cette situation s'avère particulièrement conflictogène dans des régions qui comptent les taux de pauvreté parmi les plus élevés du pays.

[61] Procès-verbal de la XIIème session de la grande commission mixte de coopération entre la RCA et la République du Cameroun, tenue à Bangui, les 06 et 07 mai 2019.
[62] UNHCR, 30 April 2020

CAMEROON
National capital
Provincial capital
Town, village
Major airport
International boundary
Provincial boundary
Main road
Secondary road
Railroad
NIGERIA
CHAD
CENTRAL AFRICAN REPUBLIC
EQUATORIAL GUINEA
GABON
REPUBLIC OF THE CONGO
Yaoundé
Garoua Boulai
Bertoua
Bouar
Berbérati
EXTRÊME NORD
NORD
ADAMAOUA
NORD OUEST
OUEST
SUD OUEST
LITTORAL
CENTRE
EST
SUD
Bight of Biafra
N'Djamena
Malabo

- **Ciblage des bénéficiaires**

Ce projet vise à bénéficier, *in fine*, aux victimes de la traite des personnes, en particulier les femmes et les jeunes : dans ce contexte de conflit armé, de pauvreté, de crise humanitaire et de déplacement de populations, les risques de traite de personnes sont plus grands et les jeunes et les femmes sont plus vulnérables que d'autres catégories des populations centrafricaines et camerounaises. Par exemple, les jeunes sont plus à risque en ce qui concerne l'exploitation par le travail ou le recrutement dans un groupe armé ou un réseau criminel. Les femmes et les filles sont plus exposées à l'exploitation sexuelle, aux abus, aux enlèvements et aux mariages forcés. Selon des témoignages recueillis par l'OIM en 2019, des femmes et des filles en République centrafricaine ont déclaré avoir été témoins d'un certain nombre de cas où des jeunes femmes et des filles ont été forcées de se marier ou victimes d'exploitation sexuelle dans les grandes villes. La circulation des biens, des services et des capitaux le long des principales routes commerciales entre la RCA et le Cameroun crée un environnement permettant aux auteurs de tirer parti des situations vulnérables des jeunes, des femmes et des filles. Cependant, il n'y a pas eu de recherche ou de collecte / analyse de données crédible et complète à ce jour. Une des activités proposées dans ce projet permettrait de commencer à combler ce vide. Le projet vise par ailleurs à cibler toute victime de la traite des personnes, quelle que soit la forme de celle-ci. En effet, jusqu'à présent, l'accent a été principalement mis sur les enfants soldats, au détriment par exemple des victimes d'exploitation sexuelle, d'exploitation par le travail et des hommes victimes du travail forcé. Les bénéficiaires seront assistés d'une manière qui respecte les principes de protection de «ne pas nuire». Toute l'assistance sera basée sur des besoins urgents et un consentement éclairé. Les données seront gérées de manière confidentielle. L'équipe du projet coordonnera avec d'autres acteurs de la protection pour que la dignité et les droits humains de la victime soient garantis.

Ce projet vise également à renforcer les capacités de bénéficiaires intermédiaires – les organisations de la société civiles, en particulier pour la protection et la prévention de la traite

des personnes – et immédiats – les institutions gouvernementales en charge de la lutte contre la traite des personnes – coordination, poursuite, etc. (cf. tableau supra des acteurs et dynamiques). En RCA, les ministères et les principaux responsables du gouvernement ciblés ont pu être identifiés lors des travaux préparatoires de l'OIM et l'ONUDC avec le gouvernement de la RCA dans le cadre de la formation des point focaux nationaux contre la traite des personnes en février et mars 2020. Dans les zones d'intervention du projet, les populations locales, les chefs traditionnels, les représentants de groupes de personnes dont les femmes, les jeunes et les personnes handicapées participeront à la mise en œuvre du projet. Le projet mettra l'appropriation de la population locale et des acteurs gouvernementaux au cœur de sa mise en œuvre pour assurer la pérennité de l'impact du projet.

Beneficiaires directs				
Activity	Type	F	M	Total
1.3.1	Gouvernement	24	36	60
1.3.2	Gouvernement	12	18	30
2.2.2	Gouvernement	10	20	30
3.1.1	Communauté	12	18	30
3.1.4	Communauté	1000	1000	2000
3.1.3	Gouvernement	36	54	90
3.2.1	CSO/Gouvernement	90	135	225
3.2.2	Victimes	33	7	40
		1217	1288	2505
Beneficiaires indirects : Avec une capacité accrue des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux à prévenir et poursuivre la traite des personnes et à protéger les victimes sur la base d'un partenariat renforcé, le projet profitera à la population du Cameroun et de la RCA, en particulier à celles qui sont le plus à risque d'être exposées à différents types de exploitation.				

- **Calendrier de mise en œuvre les activités**

		Trimestre(s)							
	ACTIVITÉS	1	2	3	4	5	6	7	8
	Recruitment								
1.1.1	Mener une analyse des principales formes de traite des personnes, de criminalité transnationale organisée et de trafics illicites transfrontaliers entre la RCA et le Cameroun								
1.2.1	Renforcer les capacités de collecte et d'analyse des données par type d'infractions et par pays – e.g. avec l'élaboration et la diffusion d'outils parmi les praticiens.								

1.2.2	Mettre en place des cadres d'échange d'informations et de coordination entre les autorités locales, les organisations internationales et les organisations de la société civile, y compris Interpol, les groupes armés dans la mesure du possible etc. (tables rondes, groupes de travail, réunions de groupes de haut niveau, etc.).									
1.2.3	Établir un mécanisme de suivi et d'évaluation des actions contre la traite des personnes à des fins de collecte de données.									
1.3.1	Soutenir le fonctionnement du Bureau de coordination et du Comité national sur la traite des personnes en RCA et au Cameroun.									
1.3.2	Établir une structure de coordination régionale contre la traite des personnes à Bouar et Berberati en RCA et à Bertoua au Cameroun pour une coordination efficace et effective des activités de traite des personnes dans l'Ouest de la RCA et dans l'Est du Cameroun.									
1.3.3	Élaborer des procédures opérationnelles standards relatives à la traite des personnes à l'intention des partenaires et des organismes gouvernementaux concernés à des fins de protection, voire de prévention ou de poursuites pour la RCA.									
1.3.4	Organiser des visites d'échange entre autorités centrafricaines et camerounaises pour comprendre la criminalité transfrontalière (traite des personnes et au-delà) et élaborer et valider des modalités de coopération entre les deux pays, e.g. procédures à appliquer en cas d'identification d'une victime de traite étrangère, mécanismes de coopération interétatique d'enquête, soutien consulaire, etc									
2.1.1	Procéder à une évaluation du cadre juridique national sur la traite des personnes en RCA, par rapport à ses engagements internationaux, en particulier la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et son protocole relatif à la traite des personnes, dans le plein respect des normes internationales relatives aux droits humains.									
2.1.2	Elaborer, avec les autorités centrafricaines, un projet de loi sur la traite des personnes en RCA, pleinement conforme aux normes internationales (cela comprend des ateliers de consultation et de validation du projet de loi avec les parlementaires, les représentants des ministères concernés et le Bureau national de coordination de la lutte contre la traite des personnes).									
2.1.3	Elaborer un projet de proposition pour la révision du cadre juridique national de lutte contre la traite des personnes au Cameroun sur la base de l'évaluation du cadre juridique camerounais déjà réalisé par l'OIM.									
2.2.1	Mener une évaluation de la réponse de la justice pénale à la traite des personnes, aux trafics illicites et à la criminalité organisée en RCA et au Cameroun (détection, enquête et poursuites)									
2.2.2	Organiser des formations et apporter un soutien aux agents des forces de l'ordre (police, gendarmerie, agents de l'immigration) et aux magistrats dans l'identification, l'enquête et la poursuite des cas de traite des personnes et de trafics illicites en RCA et au Cameroun									
2.2.3	Mettre en place un bureau de contrôle aux frontières terrestres de l'ouest de la RCA avec le Cameroun et à l'aéroport international de Mpoko à Bangui (points d'entrée et de sortie) afin de renforcer la coopération entre les institutions chargées de la sécurité des contrôles aux frontières pour lutter contre les différentes formes de trafics illicites									

3.1.1	Mettre en place des comités locaux relais dans les provinces cibles de la RCA – en particulier à la frontière avec le Cameroun –, et soutenir les comités qui existent déjà au Cameroun pour aider à la sensibilisation de masse et aux activités d'information des communautés sur les éléments de la traite des personnes et leurs liens avec d'autres formes de trafics illicites et de criminalité organisée									
3.1.2	Élaborer, valider, imprimer et distribuer du matériel de sensibilisation et d'information (information, éducation et communication), notamment des panneaux d'affichage, autocollants, dépliants, brochures, vidéos etc.									
3.1.3	Organiser des formations pour les ministères pertinents, agents de communication et journalistes sur la traite des personnes et ses liens avec les autres formes de criminalité organisée en RCA et au Cameroun									
3.1.4	Mener une campagne de sensibilisation de masse – en particulier aux villes frontières avec le Cameroun – par différents canaux en collaboration avec les autorités, les communautés et les dirigeants locaux									
3.2.1	Mener des activités de renforcement des capacités pour les principaux responsables gouvernementaux et non gouvernementaux en matière d'identification et de protection des victimes de la traite des personnes									
3.2.2	Fournir une assistance directe aux victimes de traite des personnes – l'hébergement, le soutien médical et psychologique, le soutien judiciaire, la réintégration, le retour et le rapatriement.									
	Suivi et évaluation									

- **Mesures prises pour assurer la cohérence entre les résultats**

Le projet fournit un paquet d'interventions standards en matière de lutte contre la traite des personnes et propose donc de jeter les bases d'une approche exhaustive de lutte contre la traite des personnes – poursuite (effet 2), prévention (produit 3.1), protection (produit 3.2) et partenariats (effet 1 surtout, mais sous les autres effets également). En cela, cette approche suit la structure également adoptée dans les rapports d'évaluation annuelle du Département d'Etat américain (poursuite, prévention, protection) pour chaque pays (y compris, donc, pour la RCA et le Cameroun). Les activités de renforcement des capacités de partenariat (au niveau local, national et entre les deux pays) visent à habituer les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux à appréhender le crime de traite des personnes sous toutes ses formes et à le combattre et à la prévenir avec toutes les méthodes et tous les acteurs possibles. De fait, même si certaines activités ciblent davantage certains acteurs plutôt que d'autre (par exemple, la police et la justice sous l'effet 2 et les ONG sous le produit 3.2), les activités de partenariat et de coordination (principalement sous l'effet 1) visent à renforcer les connaissances de chacun des acteurs des mandats des uns et des autres, à établir des relations de confiance et de travail, pour que le service aux victimes soit fourni de façon exhaustive – protection de celle-ci, en même temps que poursuite des criminels impliques etc.

Le fait que le projet vise également non seulement la traite des personnes mais les crimes connexes permet de fournir aux bénéficiaires ciblés les moyens d'exercer leurs mandats de façon plus cohérente et plus efficace également. Ainsi, les poursuites contre un réseau criminel

sur la base d'une infraction peuvent permettre de remonter et démanteler des filières impliquées dans plusieurs formes de crimes.

L'approche transfrontalière est assurée par le biais d'activités conjointes, en particulier sous le produit 1.3, qui inclut les activités en matière de coopération internationale (bilatérale dans le cas de ce projet) en matière pénale. Des activités conjointes devront également être menées en matière de renforcement des capacités des acteurs de la chaîne pénales (produit 2.2) et des acteurs sociaux (produit 3.2). D'autres activités, sans être nécessairement conjointes, devront être menées de façon articulées – par exemple les réformes législatives sous le produit 2.1, pour permettre la coopération en matière pénale prévue sous les produits 1.3 et 2.2. La préparation des activités conjointes prendra en compte les restrictions de mouvements (voyages, réunions etc) qu'impose la pandémie du coronavirus qui s'est répandue dans la région d'Afrique centrale depuis le début de l'année 2020, favorisant dans la mesure du possible le travail à distance, les visioconférences etc. Le budget prévu pour l'organisation de réunions et autres activités permet de couvrir les dépenses éventuelles qui seront nécessaire en regard de la pandémie - ou les visioconférences, l'achat et la distribution de masques pourra être effectués lorsque ce sera nécessaire.

e) Visibilité

Sous la supervision de l'ONUDC, agence-chef de file, un plan de communication sera élaboré en prenant en compte les orientations stratégiques en matière de visibilité des projets PBF, avec livrables intermédiaires, résultats et impacts. La visibilité du projet sera tout d'abord marquée par le lancement officiel. La stratégie s'assurera de toute la documentation et publication des bonnes pratiques du projet. Le projet aura recours aux médias et réseaux sociaux à toutes les phases.

La visibilité comprendra les actions suivantes :

- Sur la base du document PBF, préparer un plan de communication pour l'ensemble du projet, avec les étapes, calendrier des événements, activités, résultats et outputs
- Assurer le suivi du plan de communication
- Produire les produits de communication pour le grand public (site web, newsletter et réseaux sociaux)
- Assurer la couverture des événements, festivals, rencontres locales, nationales et transfrontalières, y compris la production de vidéos et photos
- Assister tous les intervenants du projet dans leurs besoins de communication
- Faire le lien avec les responsables communication des trois agences et la responsable communication de PBF à New York
- Faire le point régulièrement avec les responsables de mise-en-œuvre et de suivi évaluation, afin de s'assurer que les produits de communication répondent bien au cahier des charges, et contribuer aux différents rapports pour ONUDC/ OIM et les donateurs, sur ce projet.
- Toute autre activité telle que requise pour le bénéfice du projet.

II. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

a) **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre** – *indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.*

Ce projet sera mis en œuvre conjointement par l'ONUDC (chef de file) et l'OIM, et en collaboration étroite avec les entités gouvernementales et non gouvernementales pertinentes de la RCA et du Cameroun. Le projet facilitera les synergies entre acteurs et experts de lutte contre la traite des personnes. Il permettra d'utiliser et d'adapter les bonnes pratiques développées en Afrique de l'ouest et centrale dans le contexte de la RCA et du Cameroun.

L'OIM et l'ONUDC ont été désignés co-chefs de file du système des Nations Unies pour ce qui est de la lutte contre la traite des personnes par la Coordinatrice Résidente en RCA en janvier 2020. Ils ont été impliqués étroitement dans les initiatives du gouvernement centrafricain en la matière. Dernièrement, ils ont apporté leur soutien à la première formation nationale sur la lutte contre la traite des personnes à l'attention des points focaux désignés par le gouvernement (février 2020) et ont fourni un appui technique à l'élaboration de la première vision stratégique et du plan d'action national pour l'année 2020 pour la lutte contre la traite des personnes. Les autorités centrafricaines ont demandé à l'OIM et à l'ONUDC de continuer leur soutien dans cette lutte[63].

L'ONUDC, en tant que gardien de la Convention des Nations Unies contre la Criminalité Transnationale Organisée (UNTOC) et son Protocole contre la traite des personnes est mandaté pour assister les Etats Parties – y compris la RCA et le Cameroun – dans leur réponse contre la traite des personnes, conformément aux normes internationales. Le bureau régional de l'ONUDC pour l'Afrique de l'ouest et du centre et ses dix bureaux-projet – dont son bureau en RCA et bientôt au Cameroun – soutient les gouvernements de la région dans le renforcement des capacités de leurs institutions pénales, l'amélioration de leurs cadres législatifs, règlementaires et leurs politiques, de leur capacité de collecte de données et de recherche, l'établissement de mécanismes de coordination régionale et leur capacité d'information aux populations sur les risques liés à ces crimes. L'ONUDC a développé une palette d'outils d'assistance technique pour assister les Etats membres dans la mise en œuvre des normes internationales établies par l'UNTOC et ses protocoles. Ceux-ci comprennent des manuels de formations pour les forces d'application de la loi, le pouvoir judiciaire, des lois types, des systèmes de collectes de données, etc. En RCA, outre le soutien que le bureau régional de l'ONUDC a déjà apporté à l'élaboration du plan d'action national 2020 et du décret présidentiel de mars 2020 contre la traite des personnes, l'ONUDC est en train de déployer,

[63] S'agissant des autres formes de trafics illicite et de criminalité organisée, comme mentionné plus haut dans la note, la RCA bénéficie du soutien de l'ONUDC dans le cadre des projets mondiaux ou régionaux suivants : « Countering transnational illicit arms trafficking through the implementation of the UN Convention against Transnational Organized Crime and its Firearms Protocol » et « Renforcement des capacités nationales et régionales des forces d'application de la loi, des procureurs et du système judiciaire et renforcement de la coopération entre les États membres de la CEEAC pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages et le trafic illicite des ressources naturelles (2018-2022) ». L'ONUDC fournit ce soutien depuis ses bureaux de Vienne, Dakar et Libreville, sans personnel basé de façon permanente en RCA. Les autorités centrafricaines ont sollicité l'ONUDC pour davantage de soutien, que l'ONUDC ne serait en mesure de fournir que par l'intermédiaire d'une équipe basée en RCA

avec ses fonds propres, un expert pour la finalisation du plan pluriannuel de la RCA contre la traite des personnes.

Au Cameroun, l'ONUDC – qui fera partie du nouvel *United Nations Sustainable Development Cooperation Framework (UNSDCF)* en tant qu'agence non-résidente – est en train de recruter un officier de projet national qui servira comme point focal de l'organisation auprès des autorités camerounaises et du système des Nations Unies à Yaoundé.

L'OIM a une capacité institutionnelle établie de longue date en matière de lutte contre la traite des personnes. Depuis le milieu des années 1990, l'OIM a apporté un soutien direct à plus de 100.000 victimes, a renforcé les capacités d'acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux contre la traite des personnes et a contribué à engendrer des synergies aux niveaux national et international. En 2019, l'OIM en RCA a procédé à une analyse de la traite des personnes et a organisé une série de formations. Elle a formé environs 100 agents de la fonction publique, chefs de communauté et acteurs humanitaires. Au Cameroun, l'OIM travaille depuis 2013 avec le gouvernement pour éradiquer le phénomène de traite des personnes. Actuellement, l'OIM Cameroun met en œuvre un projet de 18 mois financé par son Fonds de développement (IDF) avec pour objectif de faire une étude situationnelle de la traite des personnes et du trafic illicite des migrants, sensibiliser et soutenir la planification à long terme contre la traite des personnes. D'un point de vue opérationnel, l'OIM en RCA a, outre son bureau de coordination à Bangui, six sous-bureaux répartis sur le pays. En particulier, l'OIM en RCA a des sous-bureaux dans l'ouest du pays, à Bouar et à Berberati, qui se trouvent sur la route vers la frontière camerounaise. L'OIM au Cameroun a récemment ouvert un sous-bureau dans la région de l'Est du pays, ce qui pourra faciliter la mise en œuvre des activités transfrontalières de ce projet. Cette présence sur le terrain peut faciliter un engagement sur le long terme en matière de lutte contre la traite. Par ailleurs, ce projet-ci permettrait de créer des synergies avec les activités d'un autre projet que l'OIM met actuellement en œuvre pour la protection de migrants en situation vulnérable.

Organisation bénéficiaire	**Budget total dans l'année précédente**	**Sources principales du budget (donateurs etc)**	**Emplacement des bureaux dans le pays**	**Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)**	**Experts techniques existants pertinents au projet**
ONUDC ROSEN	**US$1,042,548**	**MINUSCA**	**Bangui, RCA**	**6 (Bangui)**	**0 (à recruter)**
ONUDC ROSEN	**US$1,022,920**	**PBF**	**Yaoundé, Cameroun**	**0**	**1 chargé de projet national (en cours de recrutement)**
OIM RCA	US$34,000,000	EU, ECHO, MPTF, OFDA, MINUSCA, autres	Bangui, Bouar, Berberati, Bambari, Paoua, N'Dele, Kaga-Bandoro, Bangassou	Total :92 Bangui :26 Bouar:4 Berberati: 1	1 (PM)

OIM Cameroun	US$16,000,000	EUTF, ECHO, CERF, IOM, USA, autres	Yaounde, Douala, Buea, Garoua, Maroua, Bertoua (l'ouverture imminente)	Total: 85 Yaounde: 55 Bertoua: 4	1 (PM)

b) **Gestion du projet et coordination** – *présenter l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et rôles, et indiquer quels postes seront financés par le projet, et le pourcentage du budget total. Expliquer la coordination envisagée pour le projet et les mécanismes de contrôle, y compris le lien avec le Secrétariat PBF s'il existe. Remplissez **l'annexe C** : liste de vérification pour le lancement du projet et veuillez attacher les TDRs pour les postes principaux du projet.*

Le projet sera mis en œuvre conjointement par l'ONUDC ROSEN, à travers ses bureaux-projet en RCA et au Cameroun, l'OIM RCA et l'OIM Cameroun. L'équipe de projet est composée du Coordonnateur de l'ONUDC, des deux chefs de projet de l'OIM CAR et de l'OIM Cameroun, d'un consultant de l'ONUDC ROSEN déployé au Cameroun et d'un officier de projet national qui sera basé à Yaoundé. L'équipe de projet s'assurera conjointement que les objectifs du projet sont atteints en temps opportun. Le Coordonnateur tiendra une réunion mensuelle pour discuter du processus et des défis de mise en œuvre des activités du projet. Le compte rendu de réunion sera partagé avec les bureaux PBF de RCA et du Cameroun.

Les bénéficiaires, en particulier les représentants du gouvernement et les communautés locales, seront associés le plus étroitement possible à l'exécution des activités. Les coordonnées des points focaux des acteurs de lutte contre la traite des personnes seront collectées, mises à jour et diffusées parmi les principales parties prenantes pour construire un réseau d'acteurs contre la traite des personnes en RCA et au Cameroun. L'état d'avancement du projet sera partagé lors des réunions régulières avec le Bureau de coordination et du Comité national sur la traite des personnes de la RCA et du Comité national de lutte contre la traite des personnes due Cameroun ainsi qu'avec les structures de coordination régionale et les comités locaux des deux pays afin de recueillir des commentaires et d'ajuster la voie à suivre en fonction des besoins exprimés. S'il y a un fort besoin de ré-orienter les activités venant des bénéficiaires, ceci sera communiqué au donateur par le biais du bureau PBF en RCA pour une éventuelle discussion.

L'OIM RCA fera régulièrement le point sur l'état d'avancement du projet au sein du Cluster Protection humanitaire et des deux sous-clusters sur la violence basée sur le genre et la protection de l'enfance. En tant que co-lead de la lutte contre la traite des personnes dans le système de Nations Unies en RCA, l'ONUDC et l'OIM RCA rechercheront également le soutien et l'harmonisation nécessaires avec **les autres entités des Nations Unies dont les mandats sont pertinents** (UNICEF, MINUSCA, ONUFemmes, PNUD etc.).

L'équipe de projet recevra un **soutien technique des bureaux régionaux et des sièges de l'ONUDC et de l'OIM**, sous forme d'expertise technique et de contribution aux mécanismes de suivi du projet.

Un **Comité d'Orientation et de Concertation Transfrontalier** (COCT) sera constitué et co-présidé par rotation des Coordonnateurs Résidents (ou leurs représentants) et le/la représentant(e) d'un ministère par pays. Il composé par

- les Coordinateurs Résidents de l'ONU ou leurs représentant(e)s,
- un(e) Représentant(e) de chacun des 2 pays, désigné(e) par son gouvernement en fonction des compétences et prérogatives, dans chaque pays, des Ministères concernés par les activités du projet et des contacts déjà établis avec ces ministères dans ce cadre
- un(e) Représentant de l'OIM
- un(e) Représentant(e) de l'ONUDC
- un(e) Représentant de l'UNOCA / CEEAC
- un(e) Représentant(e) de chacun des 2 pays des ONGs bénéficiaires principales

Le COCT aura pour tâches principales :

- fournir l'orientation stratégique de l'ensemble du projet en garantissant une véritable approche transfrontalière pour la mise en œuvre des activités de part et d'autre des frontières et approuver le plan de travail annuel
- superviser la mise en œuvre du projet, depuis l'initiation et tout au long du projet, en veillant notamment tant au processus (participatif, inclusif, respectueux du principe ne pas nuire) qu'à l'impact et aux résultats des activités
- le cas échéant, prendre toute action corrective afin d'assurer le bon déroulement, le respect des bonnes procédures et l'impact souhaité du projet
- approuver les rapports semestriels
- assurer une mobilisation des ressources en vue de la durabilité et la possible extension du projet, à de nouveaux bénéficiaires ainsi que sur le plan géographique. Des représentants des bailleurs de fonds seront invités occasionnellement par le Comité.

Les réunions du COCT auront lieu : dès la signature du projet puis tous les six mois. Les réunions se feront par défaut en ligne ; elles peuvent être exceptionnellement convoquées en présentiel, sur décision des co-Présidents. Les réunions seront préparées par la Cellule de Gestion (cf. infra), qui assure la fonction de Secrétariat du COCT. Les décisions sont prises par consensus. Les autres entités des Nations Unies susmentionnées pourront être conviées aux réunions du COCT en tant qu'observatrices.

Un **Comité Technique**, rassemblant les mêmes institutions que celles du COCT (mais à un niveau technique). Il est établi concomitamment et présidé par le/la coordinateur/trice de la Cellule de gestion (cf. infra). Le CT aura pour tâches principales:

- préparer le plan de travail annuel pour approbation du COCT
- veiller à la bonne coordination du projet entre tous les partenaires
- assurer le suivi des différentes phases du projet et le bon déroulement de ce dernier
- consolider les rapports d'étape du projet sur la base des informations fournies par les agences, pour approbation du COCT

Les réunions du CT, qui seront préparées par la Cellule de Gestion, auront lieu au moins trimestriellement et à la veille de chaque réunion du COCT.

Une **Cellule de Gestion** sera mise en place par l'agence chef de file (UNODC) dans les 45 jours de l'approbation du projet, afin de s'assurer de la mise en œuvre, du suivi, du reporting et de la bonne coordination du projet, et fera remonter tout problème au bailleur ou au COCT

en fonction des besoins, initiatives et leçons apprises. Cette cellule de gestion sera pilotée depuis Bangui, où se trouve le bureau de l'ONUDC. Elle comprendra le coordonnateur de projet de l'ONUDC (qui coordonnera la Cellule de Gestion), le point focal de l'ONUDC basé à Yaoundé, le principal responsable du projet au sein de l'OIM RCA et de même au sein de l'OIM Cameroun.

c) **Gestion du risque** – identifier le niveau de risque pour la mise en œuvre du projet et établir une liste des risques spécifiques en indiquant la manière dont ils seront mitigés, y compris l'approche proposée pour mettre à jour les risques et l'ajustement des activités du projet. Inclure le principe "ne pas nuire" et de mitigation des risques.

Risques	Stratégies d'atténuation
Instabilité politique (y compris due aux élections) et sécuritaire (reprise possible des hostilités localisées, avec résistance des groupes armés au projet), affectant directement la sécurité du personnel, des actifs, des bénéficiaires et des partenaires de l'OIM et l'ONUDC	• Poursuivre le suivi de la situation en matière de sécurité pour garantir une alerte et une réponse rapides, selon les besoins, en collaboration avec les sections pertinentes de la MINUSCA (telles que le JOC, le JMAC et l'UNDSS). • Élaborer un registre des incidents de sécurité et mettre en œuvre une cartographie et une analyse périodiques des risques pour soutenir la gestion de projet et les partenaires dans le déploiement de réponses appropriées de prévention et d'atténuation. • Élaborer une planification d'urgence pour le retrait partiel ou total des zones critiques touchées par le conflit, lorsque les mesures de prévention et d'atténuation n'améliorent pas la situation.
La sensibilité des enjeux liée à la nature des crimes et au profil des criminels et, d'un autre côté, la visibilité du projet liée à la nature politique des thématiques peut affecter la réputation des Nations Unies et de ses partenaires	• La composition et la tenue des réunions des organes de gouvernance joueront un rôle essentiel à cet égard. • La visibilité donnée aux opérations du projet se fera conformément aux bonnes pratiques en matière de communication telles qu'établies par l'ONUDC et l'OIM pour des projets semblables. • Le recrutement de l'équipe de projet prendra en compte non seulement l'expertise technique mais aussi l'expérience dans des contextes similaires.
Manque de partenaires expérimentés pour la mise en œuvre efficace des activités et / ou incapacité à administrer et à utiliser efficacement les ressources financières et autres disponibles.	• Organiser des formations pour le renforcement des capacités ; jumelage et soutien aux partenaires locaux • Créer, autant que possible, un réseau avec des partenaires ayant l'expérience et l'expertise disponibles, et une présence décentralisée dans la zone d'opérations. • Mettre en œuvre directement les activités, si et quand cela est nécessaire.
Les victimes de la traite hésitent à être identifiées ou à recevoir de l'aide pour des raisons telles que la stigmatisation ou la peur de la confidentialité des données	• Poursuivre activement la sensibilisation contre la stigmatisation et créer une atmosphère au sein des communautés locales afin que les victimes ne soient pas revictimisées • Mettre en place des mesures de protection des données dans la gestion du projet. Communiquer clairement la politique de protection des données de l'OIM et de l'ONUDC aux parties prenantes et aux bénéficiaires potentiels.

La pandémie de coronavirus (ou tout autre phénomène équivalent) réduit le nombre ou la portée des activités. Ceci pourrait également limiter les actions ou pousser les gouvernements à changer leurs priorités et de fait	• Organiser les activités dans le respect des mesures préventives des gouvernements • Maximiser l'usage de méthodes de sensibilisation à distance telles que la radio, la télévision etc.
La collaboration requise pour la cohérence de la mise en œuvre entre les trois agences (ONUDC, OIM RCA et OIM Cameroun) rend l'exécution difficile	• Le projet a été structuré pour prévenir ce risque, l'ONUDC et l'OIM ayant l'habitude d'exécuter des projets conjoint de lutte contre la traite des personnes : • L'équipe de l'ONUDC sera logée dans les locaux de l'OIM RCA et sera soutenue par le RCO et les agences sœurs du système des Nations Unies, ainsi que les agences non-résidentes au Cameroun, comme prévu par le UNSDCF. • Les activités seront exécutées conjointement – e.g. expertise ONUDC et administration des dépenses afférentes par l'OIM RCA ou Cameroun en fonction du lieu de l'activité.

d) **Suivi / évaluation** – Quelle sera l'approche de suivi / évaluation du projet, y compris l'expertise en suivi / évaluation de l'équipe et les moyens et la chronologie pour l'analyse des données. Inclure le détail du budget alloué au suivi / évaluation, y compris pour la collecte de données de base et les données de fin de projet, et pour l'évaluation indépendante, et un calendrier approximatif du suivi / évaluation. Allouer au minimum 5 à 7% du budget du projet aux activités de suivi / évaluation, y compris les fonds adéquats.

L'accord de l'extension demandée serait une réelle opportunité pour mieux planifier et mettre en œuvre plus sereinement un processus de suivi-évaluation dynamique et flexible en adéquation avec les contraintes liées à la situation sécuritaire dans ces certaines zones cibles du projet (Bertoua, Bérbérati, Bouar). A cet effet, un plan spécifique de suivi-évaluation sera élaboré et mis en œuvre méthodiquement pour permettre de capturer les informations pertinentes au moment opportun et les analyser en temps réel afin de satisfaire les besoins de recadrage nécessaire et de partage d'informations avec les parties prenantes.

Un mécanisme de suivi et d'évaluation spécifique à la consolidation de la paix sera mis en place dès le démarrage du projet, prenant en compte la pertinence, l'efficience, l'impact, la durabilité des résultats (critères OCDE CAD) avec des références de base, indicateurs et moyens de vérification pertinents et un calendrier de la collecte des données. L'approche participative qui a présidé à l'élaboration du projet sera maintenue, et, en sus du Secrétariat du PBF, tant le partenaire ONUDC, qu'OIM, les bénéficiaires, seront consultés par la Cellule de gestion du projet, laquelle sera opérationnelle avec déjà les deux postes, de coordination et de suivi/évaluation, pourvus dès le démarrage.

Afin de comprendre à partir de données fiables comment le projet progresse et vise les causes profondes de l'instabilité et y remédie, une étude de base sera réalisée au cours de la première phase afin de générer des données de base par rapport aux indicateurs du cadre des résultats et à d'autres données liées à la théorie du changement avec un focus sur la consolidation de la paix. Cette étude de base utilisera une approche tant quantitative que qualitative de collecte des données, et la sélection des

répondants pour les données qualitatives sera fondée sur l'inclusivité et la sensibilité aux conflits de toutes les parties prenantes concernées. L'étude sera réalisée sur la base d'un échantillon statistiquement valide et qui assure l'inclusivité de tous les intervenants cibles.

Une attention particulière sera portée au suivi évaluation et à l'utilisation efficace et efficiente des ressources affectées au Projet conformément à la Gestion axée sur les résultats. Le plan de suivi décrira la méthodologie de S&E de la mise en œuvre du projet, les responsabilités, le budget et les échéances. Le suivi-évaluation devra accorder une attention particulière : i) à l'efficience dans la mise en œuvre du projet ; ii) à l'efficacité des actions entreprises et la qualité des résultats annuels et finaux ; iv) à la documentation des bonnes pratiques. Les RUNO (agences onusiennes récipiendaires du PBF) en particulier, accorderont une attention particulière dans le suivi des extrants et des résultats générés par les activités du projet. Les équipes de terrain dans les zones frontières ciblées, ainsi que les bureaux des partenaires dans les deux pays, assureront la remontée des informations au niveau central. Des réunions de coordination régulières avec les agences d'exécution (ONUDC, OIM) seront organisées. Une base de données commune de suivi en ligne sera créée que les deux agences pourront compléter. Les moyens de vérification serviront une base de données à jour des participants au projet ventilés par âge, sexe, lieu, origine ethnique et religion. Les outils de collecte de données comprendront des rapports et articles hebdomadaires, des questionnaires conduits pré et post activité de formation afin de mesurer l'acquisition de connaissances et le changement, des questionnaires post-évaluation, des séances de réflexion périodiques, des études de cas sur les réussites et les entrevues avec les participants au projet et d'autres parties prenantes concernées. Des réunions d'observation sur le terrain lorsque rendu possible dans le cadre des restrictions liées à la pandémie Covid-19 (en ligne lorsque / dans les zones où un déplacement n'est pas possible), et de réflexion trimestrielle seront également organisées par l'équipe de coordination / suivi évaluation pour examiner les résultats de la surveillance et tirer parti des défis et des leçons apprises pour éclairer d'autres méthodes de programme et mise en œuvre.

Les données recueillies seront ventilées pour les variables pertinentes et des outils de visualisation de données graphiques seront générés et partagés. Le suivi et l'enregistrement de toutes les livrables d'activités seront intégrés à la gestion de projet et généreront de bonnes pratiques et des leçons apprises pour s'adapter aux changements nécessaires.
En fin de projet, une évaluation indépendante sera réalisée pour évaluer les résultats du projet. Le projet organisera également un atelier formel sur les enseignements tirés au cours des trois derniers mois de mise en œuvre, qui éclairera les travaux ultérieurs.

La coordination du projet assurera régulièrement une transmission des avancements et des indicateurs en termes de M&E au secrétariat PBF, afin de permettre un suivi général des différents projet PBF au niveau du pays.

e) **Stratégie de fin de projet / durabilité** – *Expliquez la stratégie de sortie du projet et comment le projet clôturera ses activités, y compris les mesures de la durabilité, des accords avec d'autres bailleurs de fonds pour une mobilisation des ressources, et indiquer les activités qui n'auront plus besoin de financement. S'il est prévu que d'autres bailleurs de fonds soutiennent le projet à sa conclusion, expliquez comment le projet assurera ce soutien de manière pro-active dès le début du projet. Le cas échéant, quel sont les liens avec des plateformes ou partenariats existants ?*

Le gouvernement de la République centrafricaine a montré un grand intérêt pour la lutte contre la traite des personnes, le crime organisé et les trafics illicites transfrontaliers, au plus haut niveau. Le

gouvernement aurait besoin d'une base sur laquelle s'appuyer, notamment d'une expertise et d'un système de coordination.

En ce sens, ce projet place l'appropriation et le renforcement des capacités des acteurs du gouvernement national au cœur de sa mise en œuvre. Le soutien technique fourni par le projet est aligné sur les priorités du gouvernement de la République centrafricaine dans la lutte contre la traite des personnes en général, et plus particulièrement sur les besoins des départements ministériels et des institutions pour la mise en œuvre du plan d'action national. Le renforcement des capacités des principales parties prenantes garantira la durabilité de l'impact du projet.

En RCA, l'OIM recherche un financement interne pour renforcer la capacité à identifier et à aider les victimes de l'UMIRR par une série de formations et de soutien en nature. Si elle est financée, cette initiative créera une synergie avec le projet proposé d'harmonisation des procédures opérationnelles standard et d'établissement d'un mécanisme d'orientation pour les victimes de la traite en RCA, et pourrait contribuer au programme de coopération bilatérale avec le Cameroun.

En outre, l'ONUDC financera le déploiement d'un expert régional pour aider le gouvernement à élaborer un plan d'action pluriannuel contre la traite des personnes.

Au Cameroun, le Fonds de développement de l'OIM (International Development Fund, IDF) finance un projet sur la traite et le trafic de personnes à hauteur de USD 200 000. Les besoins identifiés ici sont ceux qui ressortent de la première analyse faite par le projet de l'OIM au Cameroun et s'inscrivent dans un continuum et une durabilité pour la prévention, la protection des victimes et l'application de la loi.

Ce projet doit d'abord être vu comme un projet pilote. Il s'agit en effet du premier projet qui fournit une assistance technique complète de lutte contre la traite des personnes, du moins en RCA. Les activités qui seront menées dans le cadre de ce projet devraient permettre d'atteindre de premiers résultats (recherche initiale, réforme législative, opérationnalisation du nouveau Bureau de coordination en RCA etc.) qui seront portés a l'attention d'autre bailleurs. Ceux-ci comprennent en particulier les Etats-Unis dans le cadre de leur évaluation annuelle par pays. Ils ont déjà constaté entre leurs évaluations 2019 et 2020, les progrès réalisés en termes d'organisation de la réponse institutionnelle contre la traite des personnes, grâce au soutien fourni par l'ONUDC et l'OIM. Ceux-ci comprennent également l'Union européenne, qui financent entre autres l'assistance technique de l'ONUDC à la RCA en matière de lutte contre le trafic illicite d'armes à feu et à la région d'Afrique centrale en matière de lutte contre le trafic illicite de ressources naturelles, trafics dont on a vu plus haut les liens avec la traite des personnes, dans le cadre de mêmes réseaux criminels.

III. Budget du projet

À toutes fins utiles, veuillez fournir une brève justification du budget proposé, indiquer les choix effectués lors de la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les voyages, ou tout autre soutien indirect du projet afin de mettre en évidence l'approche visant l'optimisation des ressources (value for money).

Indiquez clairement en combien de tranches le budget sera transféré et quelles sont les conditions pour le transfert de la deuxième tranche ou d'une tranche suivante. L'approche standard consiste en deux tranches pour les bénéficiaires de l'ONU et trois pour les bénéficiaires qui ne sont pas les agences de l'ONU. La deuxième tranche requiert que le projet ait dépensé ou engagé au moins 75% du budget de la tranche préalable et que les rapports PBF dus au cours de la période écoulée aient été soumis. Des tranches ou des conditions

supplémentaires peuvent être ajoutées en fonction du contexte du projet, de la capacité de mise en œuvre et du niveau de risque.

Remplissez les deux tableaux du budget en annexe D (document Excel à part).

Le budget prévu pour les activités se répartit à hauteur de 38% pour le résultat 1 (recherche et coordination dans chaque pays et entre les deux), 23% pour le résultat 2 (cadre juridique et réponse pénale) et 38% pour le résultat 2 (prévention et protection des populations, à commencer par les femmes et les filles, lesquelles sont plus susceptibles d'être victimes de la traite des personnes). 5% du total du budget du projet est réservé au suivi et à l'évaluation.

La répartition du budget par classe budgétaire prévoit une forte proportion sous personnel du fait des besoins en expertise pour fournir l'assistance technique en matière de réformes institutionnelles et juridiques et de renforcement des capacités. Les frais de déplacement sont liés soit aux besoins de déplacement des équipes des trois agences de mise en œuvre sur les sites d'activités (outre les deux capitales, le projet prévoit des activités directement mises en œuvres sur plusieurs sites à la frontière des deux pays), soit aux besoins de déplacement des interlocuteurs locaux, spécialement lorsqu'il s'agit d'activités impliquant des homologues des deux pays couverts par le projet – RCA et Cameroun, pour mettre en place une réelle coopération bilatérale en réponse aux infractions transfrontalières.

La répartition du budget entre les trois entités bénéficiaires est structurée de manière à assurer la bonne mise en œuvre des activités du projet en tenant compte de l'avantage comparatif de chaque agence : le budget de chaque activité, dont la mise en œuvre sera coordonnée entre les agences, est réparti directement entre chaque agence afin d'assurer la rapidité d'exécution du budget, la minimisation des frais de gestion, des coûts indirects et des transactions inter-agences. Ainsi, l'OIM RCA et l'OIM Cameroun soutiendront les frais logistiques et opérationnels de l'ONUDC tant en RCA qu'au Cameroun : pour tirer parti de la fonction logistique et administrative existante de l'OIM en RCA et au Cameroun, le budget opérationnel de la plupart des activités que l'ONUDC mènera est budgétisé au titre de l'OIM RCA pour ce qui est des opérations de l'ONUDC en RCA et au titre de l'OIM Cameroun pour ce qui est des opérations de l'ONUDC au Cameroun. L'ONUDC, qui assure la coordination de l'ensemble du projet sur la base de son expertise en tant que gardien du Protocole contre la Traite des Personnes, centralise une forte proportion des frais d'expertise, tandis que la majeure partie du budget dédié aux opérations est dévolue à l'OIM en RCA et au Cameroun. Par exemple, l'un des véhicules budgétisés au titre de l'OIM RCA sera acheté par l'OIM mais sera dédié au personnel du projet pour les deux agences.

Le budget tel qu'approuvé pour chaque bénéficiaire (ONUDC ROSEN, OIM RCA et OIM Cameroun) sera transféré en deux tranches de 70% puis 30% pour chacun des bénéficiaires, comme le prévoit le format standard du budget fourni par PBF.

Annex A.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved "Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds" (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations' headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist

Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report **Q4 expenses** (Jan. to Dec. of previous year)
Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure	
Certified final financial report to be provided in the 6 months of the calendar year after project closure (12 August 2023)	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)
31 January	Voluntary Q4 expenses (September to February)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to been refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (http://unpbf.org) and the Administrative Agent's website (http://mptf.undp.org).

Annex A.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report **Q4 expenses** (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report **Q1 expenses** (January to March)
31 July	Report **Q2 expenses** (January to June)
31 October	Report **Q3 expenses** (January to September)
Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to been refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (http://unpbf.org) and the Administrative Agent website (http:www.mptf.undp.org)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE**: If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches)
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE**: If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project[64]
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

[64] Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe B : Cadre de résultats du projet (doit inclure les données ventilées par sexe et âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
Résultat 1 : Des réponses plus efficaces à la traite des personnes, aux trafics illicites et à la criminalité organisée basées sur des données et des analyses fiables sont développées par les autorités et la société civile centrafricaines et camerounaises (Cible(s) ODD auxquels le projet contribue) (Recommandations de l' Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)	[redacted]	Indicateur 1 a : # d'initiatives, politique ou projet de loi sur la traite de personnes développé basée sur des données et des analyses fiables relevées dans le cadre de ce résultat. Niveau de référence : 0 Cible : 3	Moyen de vérification : Revue d'initiative, politique ou projet de loi Fréquence de collecte : à la fin du projet	
		Indicateur 1 b : augmentation de la confiance des populations locales dans la lutte contre la traite des personnes et les crimes connexes transfrontaliers (par âge / sexe) Niveau de référence : à déterminer par les travaux de recherche effectués sous le produit 1.1 Cible : à déterminer par les travaux de recherche effectués sous le produit 1.1 et à vérifier par l'évaluation finale (e.g. sondage auprès des populations)	Moyen de vérification : sondages auprès d'échantillons de populations ou victimes dans le cadre de l'évaluation Fréquence de collecte : au début et à la fin du projet	
	Produit 1.1 Les autorités et la société civile centrafricaines et camerounaises ont une meilleure compréhension des flux et des réseaux de traite des personnes, trafics illicites et criminalité organisée à leur frontière. Liste des activités relevant du produit :	Indicateur 1.1.1 : # d'analyse des principales formes de traite des personnes, de criminalité transnationale organisée et de trafics illicites transfrontaliers entre la RCA et le Cameroun menée et publié Niveau de référence: 0 Cible: 2 (RCA 1, CMR 1)	Moyen de vérification : La liste de distribution d'analyse Fréquence de collecte : mois 6 – 9 du projet	1 rapport d'analyse

	1.1.1. Mener une analyse des principales formes de traite des personnes, de criminalité transnationale organisée et de trafics illicites transfrontaliers entre la RCA et le Cameroun	Indicateur 1.1.2 : % des autorités et la société civile qui répondent que l'analyse a contribué à une meilleure compréhension des flux et des réseaux de traite des personnes, trafics illicites et criminalité organisée à leur frontière. Niveau de référence: 0 Cible: 70%	Moyen de vérification : questionnaire pour satisfaction à l'intention des autorités et la société civiles qui ont reçu l'analyse Fréquence de collecte : mois 6 – 9 du projet	
	<u>Produit 1.2</u> Les capacités des autorités et de la société civile centrafricaines et camerounaises opour procéder à la collecte, la mise à jour, l'analyse et l'échange de données par et entre leurs services sont renforcées Liste des activités relevant du produit: 1.2.1. Renforcer les capacités de collecte et d'analyse des données par type d'infractions et par pays 1.2.2 Mettre en place des cadres d'échange d'informations et de coordination entre les autorités locales, les organisations internationales et les organisations de la société civile, y compris Interpol, les groupes armés dans la mesure du possible etc. 1.2.3. Établir un mécanisme de suivi et d'évaluation des actions contre la traite des personnes à des fins de collecte de données.	Indicateur 1.2.1 : % des représentants des autorités et de la société civile centrafricaines et camerounaises qui démontrent une meilleure compréhension sur la collecte et l'analyse des données via les pré et post test Niveau de référence:0 Cible: 85%	Moyen de vérification : Rapport d'activité Liste des participants Evaluation de pre-, post-formation Fréquence de collecte à chaque formation	
		Indicateur 1.2.2 : # de réunions, ateliers et visites sur la traite des personnes, trafics illicites et criminalité organisée Niveau de référence: 0 Cible:6 (RCA 4, CMR 2)	Moyen de vérification : Rapport d'activité Fréquence de collecte : tous les 3 mois	
		Indicateur 1.2.3 : # de mécanisme institutionnel capable de fournir périodiquement des données statistiques de formes de traite de personnes et d'actions préventives et répressives Niveau de référence : 0 Cible : 1 (RCA)	Moyen de vérification : Compte rendu des réunions Liste des participants Base de données gouvernementales et non-gouvernementales Fréquence de collecte : tous les 3 mois	
		Indicateur 1.2.4 % d'augmentation des cas d'identification, référencement, enquête, poursuite, condamnation enregistrés dans les bases de données gouvernementales Niveau de référence: à définir au début du projet Cible: 100 % (RCA)	Moyen de vérification : Base de donnée gouvernementaux et non-gouvernementaux Fréquence de collecte : tous les 3 mois	

	Produit 1.3 Les autorités centrafricaines et camerounaises ont une meilleure capacité de coordonner leurs actions en matière de traite des personnes Liste des activités relevant du produit : 1.3.1 Soutenir le fonctionnement du Bureau de coordination et du Comité national sur la traite des personnes en RCA et au Cameroun. 1.3.2. Établir une structure de coordination régionale contre la traite des personnes à Bouar et Berberati en RCA et à Bertoua au Cameroun pour une coordination efficace et effective des activités de traite des personnes dans l'Ouest de la RCA et dans l'Est du Cameroun. 1.3.3. Élaborer des procédures opérationnelles standards relatives à la traite des personnes à l'intention des partenaires et des organismes gouvernementaux concernés à des fins de protection, voire de prévention ou de poursuites pour la RCA. 1.3.4. Organiser des visites d'échange entre autorités centrafricaines et camerounaises pour comprendre la criminalité transfrontalière (traite des personnes et au-delà) et élaborer et valider des modalités de coopération entre les deux pays, e.g. procédures à appliquer en cas d'identification d'une victime de traite étrangère, mécanismes de coopération	Indicateur 1.3.1 : # de réunions Niveau de référence : 0 Cible : 6 (RCA 4 CMR 2)	Moyen de vérification : Compte rendu des réunions Liste des participants Fréquence de collecte : tous les 3 mois	
		Indicateur 1.3.2 # de participants des réunions Niveau de référence: 0 Cible: 60 (24 femmes, 36 hommes)	Moyen de vérification : Compte rendu des réunions Liste des participants Fréquence de collecte : tous les 3 mois	
		Indicateur 1.3.3 # de comites prefectoraux établis Niveau de référence:0 Cible: 3	Moyen de vérification : Rapport d'activité Liste des membres de comité Fréquence de collecte : tous les 3 mois	
		Indicateur 1.3.4 : # de membres de comité préfectoraux Niveau de référence : 0 Cible : 30 (12 femmes, 18 hommes)	Moyen de vérification : Rapport d'activité Liste des membres de comité Fréquence de collecte : tous les 3 mois de collecte : tous les 3 mois	
		Indicateur 1.3.5 # de procédures opérationnelles standards établies et validées Niveau de référence: 0 Cible:1	Moyen de vérification : La liste de distribution de procédure opérationnelles standards relative à la traite des personnes Fréquence de collecte : à la fin du projet	

	interétatique d'enquête, soutien consulaire, etc	Indicateur 1.3.6 # de réunions bilatéraux ou multilatéraux organisée pour développer et valider procédures opérationnelles standards Niveau de référence: 0 Cible:10	Moyen de vérification : Compte rendu des réunions Fréquence de collecte : Tous les 3 mois	
		Indicateur 1.3.7 # de personnes consulté pour développer et valider procédures opérationnelles standards Niveau de référence: 0 Cible:100 (40 femmes 60 hommes)	Moyen de vérification : La liste des participants Compte rendu des réunions Fréquence de collecte : Tous les 3 mois	
		Indicateur 1.3.8 # de visite d'échange entre le RCA et le Cameroun Niveau de référence: 0 Cible: 2	Moyen de vérification : Le document sur le mécanisme de coopération entre les deux Etat validé Rapport d'activité Fréquence de collecte : à la fin du projet	
		Indicateur 1.3.9 # de participants de visite d'échange entre le RCA et le Cameroun Niveau de référence: 0 Cible: 25 (10 femmes, 15 hommes)	Moyen de vérification : Rapport de visite Fréquence de collecte : à la fin du projet	
Résultat 2 Les autorités douanières, policières et judiciaires en RCA et au Cameroun détectent, enquêtent et poursuivent avec succès la traite des personnes, la criminalité organisée et les trafics illicites à la frontière entre la RCA et le Cameroun	[redacted]	Indicateur 2 a : # de cadres juridiques de la RCA et du Cameroun contre la traite des personnes conformes à la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée, en particulier son protocole relatif à la traite des personnes et qui permettent une meilleure protection des victimes Niveau de référence : 0 Cible : 2 (1 réforme juridique par pays)	Moyens de vérification : Projets de lois et règlements Fréquence de collecte : à la fin du projet	

(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant) (Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)		Indicateur 2 b : # d'enquêtes ouvertes par des praticiens formés Niveau de référence : à déterminer en début du programme de formation Cible : 50% d'augmentation du nombre d'enquêtes – à confirmer en début du programme de formation	Moyens de vérification : Fiche de suivi de formation Archives judiciaires et policières Fréquence de collecte : Avant et après chaque formation	
	Produit 2.1 Le cadre juridique de lutte contre la traite des personnes est renforcé Liste des activités relevant du produit: 2.1.1 Procéder à une évaluation du cadre juridique national sur la traite des personnes en RCA, par rapport à ses engagements internationaux, en particulier la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et son protocole relatif à la traite des personnes, dans le plein respect des normes internationales relatives aux droits humains. 2.1.2 Elaborer, avec les autorités centrafricaines, un projet de loi sur la traite des personnes en RCA, pleinement conforme aux normes internationales (cela comprend des ateliers de consultation et de validation du projet de loi avec les parlementaires, les représentants des ministères concernés et le Bureau national de coordination de la lutte contre la traite des personnes). 2.1.3 Elaborer un projet de proposition pour la révision du cadre juridique national de lutte contre la traite des personnes au Cameroun sur la base de l'évaluation du cadre juridique camerounais déjà réalisé par l'OIM.	Indicateur 2.1.1 : # d'évaluation du cadre législatif centrafricain réalisée Niveau de référence : 0 Cible : 1	Moyens de vérification : Rapport d'évaluation Fréquence de collecte : à la fin de l'évaluation	
		Indicateur 2.1.2 : # d'amendements législatifs proposés pour adoption formelle en RCA Niveau de référence : 0 Cible : 1	Moyens de vérification : Projet de loi Fréquence de collecte : à la présentation du projet de loi	1 projet de loi pour la RCA
		Indicateur 2.1.3 # de proposition de réforme du cadre juridique camerounais Niveau de référence: 0 Cible: 1	Moyens de vérification : Projet de loi et / ou de règlement(s) Fréquence de collecte : à la présentation des projets de loi ou règlement	
	Produit 2.2	Indicateur 2.2.1 # d'évaluations de la réponse pénale à la traite des personnes et au crime	Moyens de vérification : Rapport d'évaluation	1 série de recommendantions

	Les agents des services de détection et de répression de la RCA et du Cameroun ont renforcé leur capacité à détecter, enquêter et poursuivre la traite des personnes et infractions connexes Liste des activités relevant du produit: 2.2.1 Mener une évaluation de la réponse de la justice pénale à la traite des personnes, aux trafics illicites et à la criminalité organisée en RCA et au Cameroun (détection, enquête et poursuites) 2.2.2 Organiser des formations et apporter un soutien aux agents des forces de l'ordre (police, gendarmerie, agents de l'immigration) et aux magistrats dans l'identification, l'enquête et la poursuite des cas de traite des personnes et de trafics illicites en RCA et au Cameroun 2.2.3 Mettre en place un bureau de contrôle aux frontières terrestres de l'ouest de la RCA avec le Cameroun et à l'aéroport international de Mpoko à Bangui (points d'entrée et de sortie) afin de renforcer la coopération entre les institutions chargées de la sécurité des contrôles aux frontières pour lutter contre les différentes formes de trafics illicites	organisé en République centrafricaine et au Cameroun réalisées Niveau de référence : 0 Cible : 2 évaluations (une par pays)	Fréquence de collecte : à la fin de l'évaluation	de réponse pénale par pays
		Indicateur 2.2.2 # de douaniers, policiers et magistrats centrafricains et camerounais ayant bénéficié de formations spécialisées et en mesure d'appliquer leurs nouvelles compétences Niveau de référence : 10 en RCA (février-mars 2020) Cible: 30 en RCA et au Cameroun	Moyens de vérification : Liste de participation et de présence Fiche de pre- et post-formation évaluation Fréquence de collecte : Avant et après chaque formation	
		Indicateur 2.2.3 : # de cas de traite de personne et de crime organisé détectés par poste frontière Niveau de référence : 0 Cible : 10 cas par trimestre pour l'ensemble des postes frontières suivis	Moyens de vérification : Nombre de cas de traite de personnes et de crime organisé détecté et transférés aux parquets Fréquence de collecte : une fois par trimestre durant les 3 derniers trimestres du projet	3 postes frontières opérationnels en matière de lutte contre la traite des personnes et le crime organisé
Résultat 3: Les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux en RCA et au Cameroun ont une meilleure capacité à prévenir la traite des personnes et à protéger les victimes de traite. (Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant)	[redacted]	Indicateur 3 a : % des victimes assistés qui prépondent satisfait par le service fourni Niveau de référence:0 Cible: 70%	Moyens de vérification : rapports d'evaluation de satisfaction des victimes Fréquence de collecte : fiche d'identification des victimes	
		Indicateur 3 b : # de victimes de la traite des personnes (sexe, âge) identifiées ou référées en collaboration avec les gouvernements aux autres acteurs de protection Niveau de référence : 0	Moyens de vérification : Base de données du gouvernement Fiche d'enregistrement des cas de l'OIM	

(Recommandations de l' Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)		Cible : 40 (33 femmes, 7 hommes)	Fréquence de collecte : Tous les 3 mois	
		Indicateur 3c: # de cas signalé par les membres de communautés Niveau de référence : 0 Cible : 6 (RCA 4 CMR 2)	Moyens de vérification : Base de données du gouvernement Fiche d'enregistrement des cas de l'OIM Fréquence de collecte : Tous les 3 mois	
	Produit 3.1 Les principaux acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux de la RCA et du Cameroun ont la capacité de sensibiliser les populations pour les prévenir contre la traite des personnes Liste des activités qui appartiennent au produit: 3.1.1. Mettre en place des comités locaux relais dans les provinces cibles de la RCA – en particulier à la frontière avec le Cameroun –, et soutenir les comités qui existent déjà au Cameroun pour aider à la sensibilisation de masse et aux activités d'information des communautés sur les éléments de la traite des personnes et leurs liens avec d'autres formes de trafics illicites et de criminalité organisée. 3.1.2. Élaborer, valider, imprimer et distribuer du matériel de sensibilisation et d'information (information, éducation et communication), notamment des panneaux d'affichage, autocollants, dépliants, brochures, vidéos etc 3.1.3. Organiser des formations pour les ministères pertinents, agents de communication et journalistes sur la traite des personnes et ses liens avec les autres formes de criminalité organisée en RCA et au Cameroun	Indicateur 3.1.1 : # de formations organisées pour les comités locaux sur la traite des personnes en RCA et au Cameroun Niveau de référence :0 Cible: 8 (RCA 6, CMR 2)	Moyens de vérification : Rapport d'activités Liste des participants Fréquence de collecte : tous les 3 mois	
		Indicateur 3.1.2 : # de participant pour les comités locaux Niveau de référence : 0 Cible : 30 (12 femmes/ 18 hommes)	Moyens de vérification : Rapport d'activités Liste des participants Fréquence de collecte : tous les 3 mois	
		Indicateur 3.1.3 : # de sortes des matériaux de sensibilisation développé Niveau de référence : 0 Cible : 7	Moyens de vérification : Document de compilation des matériaux de sensibilisation développés Fréquence de collecte : tous les 3 mois	
		Indicateur 3.1.4 : # de personnes à qui les matériaux de sensibilisation ont été distribués Niveau de référence : 0 Cible : 2000 (RCA 1000, CMR 1000)	Moyens de vérification : Rapport de distribution Fréquence de collecte : tous les 3 mois	
		Indicateur 3.1.5 : # de formations organisées Niveau de référence : 0 Cible : 6 (RCA 4, CMR 2)	Moyens de vérification : Rapport d'activités Liste des participants Fréquence de collecte : tous les 3 mois	

	3.1.4. Mener une campagne de sensibilisation de masse – en particulier aux villes frontières avec le Cameroun – par différents canaux en collaboration avec les autorités, les communautés et les dirigeants locaux	Indicateur 3.1.6 : # de participants pour les formations Niveau de référence : 0 Cible : 90 (36 femmes / 54 hommes)	Moyens de vérification : Rapport d'activités Liste des participants Fréquence de collecte : tous les 3 mois	
		Indicateur 3.1.7 : # de séances de sensibilisation menés en collaborations avec les autorités, les communautés et les dirigeants locaux en RCA et au Cameroun Niveau de référence : 0 Cible : 5 (RCA 3, Cameroun 2)	Moyens de vérification : Rapport d'activités Fréquence de collecte : tous les 3 mois	
	Produit 3.2 Les victimes de la traite des personnes sont référées au service approprié et reçoivent le soutien dont elles ont besoin. Liste des activités relevant du produit: 3.2.1. Mener des activités de renforcement des capacités pour les principaux responsables gouvernementaux et non gouvernementaux en matière d'identification et de protection des victimes de la traite des personnes en RCA et au Cameroun. 3.2.2. Fournir une assistance directe aux victimes de traite des personnes – l'hébergement, le soutien médical et psychologique, le soutien judiciaire, la réintégration, le retour et le rapatriement en RCA et au Cameroun	Indicateur 3.2.1 : # de formations organisées Niveau de référence : 0 Cible: 15 (RCA 10, CMR 5)	Moyens de vérification : Rapport d'activités Listes des participants Fréquence de collecte : tous les 3 mois	
		Indicateur 3.2.2 : # de participants formés Niveau de référence : 0 Cible : 225 (femmes 90, hommes 135)	Moyens de vérification : Rapport d'activités Listes des participants Fréquence de collecte : tous les 3 mois	
		Indicateur 3.2.3 : % de participants formés qui répondent qu'ils sontt prêts à appliquer le contenu à leur travail Niveau de référence : 0 Cible : 70%	Moyens de vérification : Questionnaire après chaque formation Fréquence de collecte : tous les 3 mois (Après chaque formation)	
		Indicateur 3.2.4 : # de victimes de la traite des personnes et les autres personnes suffrant d'exploitation bénéficiant d'une assistance du projet Niveau de référence : 0 Cible : 40 (femme 33, homme 7)	Moyens de vérification : Enregistrement des cas Rapport d'assistance Fréquence de collecte : tous les 3 mois	

Annexe C : Liste de vérification pour le lancement du projet

Question	OUI	NON	Commentaire
1. Les partenaires de mise en œuvre ont-ils tous été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	√		
2. Les termes de référence pour le personnel clef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ? Veuillez attacher.	√		
3. Les sites d'intervention du projet ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	√		
4. Les communautés locales et les représentants du gouvernement ont-ils été consultés sur l'existence du projet ? Veuillez expliquer quand cela a été fait ou quand ce sera fait.	√		
5. Une analyse préliminaire / identification des leçons apprises / activités existantes a-t-elle été effectuée ?	√		
6. Les critères de détermination des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	√		

7. Des accords ont-ils été mis en place avec la contrepartie nationale pertinente au sujet de la mise en œuvre du projet entre les agences bénéficiaires ?		√	
8. Des arrangements clairs ont-ils été prévus concernant la stratégie de mise en œuvre entre le différentes agences bénéficiaires ?	√		
9. Quelles sont les autres activités de préparation devant être entreprises avant que le projet ne démarre et combien de temps sera-t-il nécessaire pour les effectuer ?	N/A		

Annexe D - Budget du projet PBF

Instructions:

1. Ne remplissez que les cellules blanches. Les cellules grises sont verrouillées et / ou contiennent des formules de feuille de calcul.
2. Remplissez les feuilles 1 et 2.
a) Premièrement, préparez un budget organisé par **activité / produit / résultat dans la feuille 1**. (Les montants des activités peuvent être estimations indicatives.)
b) Ensuite, divisez chaque budget en fonction **des catégories de budget des Nations Unies dans la feuille 2.**
3. Assurez-vous d'inclure **% en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes (GEWE).**
4. N'utilisez pas les feuilles 4 ou 5, qui sont destinées au MPTF et au PBSO.
5. Laissez en blanc toutes les organisations / résultats / réalisations / activités qui ne sont pas nécessaires. NE PAS supprimer les cellules.
6. Ne pas ajuster les montants des tranches sans consulter PBSO.

Tableau 1 - Budget du projet PBF par résultat, produit et activité

Nombre de resultat/ produit	Formulation du resultat/ produit/activite	Organisation recipiendiaire 1 (budget en USD)	Organisation recipiendiaire 2 (budget en USD)	Organisation recipiendiaire 3 (budget en USD)	Organisation recipiendiaire 4 (budget en USD)	Total	Pourcentage du budget pour chaque produit ou activite reserve pour action directe sur égalité des sexes et autonomisation des femmes (GEWE) (cas echeant)	Niveau de depense/ engagement actuel (a remplir au moment des rapports de projet)	Notes quelconque le cas echeant (.e.g sur types des entrants ou justification du budget)
		ONUDC	OIM RCA	OIM CMR					
RESULTAT 1:	**Les autorités et la société civile centrafricaines et camerounaises développent des réponses à la traite des personnes, aux trafics illicites et à la criminalité organisée**								
Produit 1.1:	Les autorités et la société civile centrafricaines et camerounaises ont une meilleure compréhension des flux et des réseaux de traite des personnes, trafics illicites et criminalité organisée à leur frontière.								
Activite 1.1.1:	Mener une analyse des principales formes de traite des personnes, de criminalité transnationale organisée et de trafics illicites transfrontaliers entre la RCA et le Cameroun, en se concentrant plus particulièrement sur les capitales et les préfectures/provinces frontalières de l'Ouest de la RCA (Nana Mambere - Bouar et Mambere Kadei - Berberati) et de l'Est du Cameroun (régions de l'Est, de l'Adamaoua et du Nord)	$ 33,000.00	$ 138,000.00	$ 36,100.00		$ 207,100.00	42.97%		L'OIM CMR a ponctionné la somme de 12900 USD sur cette ligne afin de supporter les activité 1.2.2, 1.3.1, 1.3.2 et 2.2.1.
Activite 1.1.2:						$ -			
Activite 1.1.3:						$ -			
Activite 1.1.4						$ -			
Activite 1.1.5						$ -			
Activite 1.1.6						$ -			
Activite 1.1.7						$ -			
Activite 1.1.8						$ -			
	Produit total	**$ 33,000.00**	**$ 138,000.00**	**$ 36,100.00**	**$ -**	**$ 207,100.00**	**$ 88,990.87**	**$ -**	
Produit 1.2:	Les autorités et la société civile centrafricaines et camerounaises ont une meilleure capacité de procéder à la collecte, la mise à jour, l'analyse et l'échange de données par et entre leurs services.								
Activite 1.2.1	Renforcer les capacités de collecte et d'analyse des données par type d'infractions et par pays – e.g. avec l'élaboration et la diffusion d'outils parmi les praticiens.	$ 35,000.00	$ 10,000.00	$ -		$ 45,000.00	42.97%		

Activite 1.2.2	Mettre en place des cadres d'échange d'informations et de coordination entre les autorités locales, les organisations internationales et les organisations de la société civile, y compris Interpol, les groupes armés dans la mesure du possible etc. (tables rondes, groupes de travail, réunions de groupes de haut niveau, etc.).	$ 12,000.00	$ 35,000.00	$ 20,000.00		$ 67,000.00	42.97%		L'OIM CMR a ponctionné la somme de 12900 USD sur la ligne 1.1.1, pour ajouter une portion de 1000,00 USD sur la ligne 1.2.2 afin d'atteindre le nouveau montant de 20 000,00 USD
Activite 1.2.3	Établir un mécanisme de suivi et d'évaluation des actions contre la traite des personnes à des fins de collecte de données.	$ 15,000.00	$ 15,400.00			$ 30,400.00	42.97%		
Activite 1.2.4						$ -			
Activite 1.2.5						$ -			
Activite 1.2.6						$ -			
Activite 1.2.7						$ -			
Activite 1.2.8						$ -			
	Produit total	**$ 62,000.00**	**$ 60,400.00**	**$ 20,000.00**	**$ -**	**$ 142,400.00**	**$ 61,189.28**	**$ -**	
Produit 1.3:	Les autorités centrafricaines et camerounaises ont une meilleure capacité de coordonner leurs actions en matière de traite des personnes								
Activite 1.3.1	Soutenir le fonctionnement du Bureau de coordination et du Comité national sur la traite des personnes en RCA et au Cameroun.		$ 21,000.00	$ 14,000.00		$ 35,000.00	42.97%		L'OIM CMR a ponctionné la somme de 12900 USD sur la ligne 1.1.1, pour ajouter une portion de 3000,00 USD sur la ligne 1.3.1 afin d'atteindre le nouveau montant de 14 000,00 USD
Activite 1.3.2	Établir une structure de coordination régionale contre la traite des personnes à Bouar et Berberati en RCA et à Bertoua au Cameroun pour une coordination efficace et effective des activités de traite des personnes dans l'Ouest de la RCA		$ 30,000.00	$ 19,000.00		$ 49,000.00	42.97%		L'OIM CMR a ponctionné la somme de 12900 USD sur la ligne 1.1.1, pour ajouter une portion de 2 000,00 USD sur la ligne 1.3.2 afin d'atteindre le nouveau montant de 19 000,00 USD
Activite 1.3.3	Élaborer des procédures opérationnelles standards relatives à la traite des personnes à l'intention des partenaires et des organismes gouvernementaux concernés à des fins de protection, voire de prévention ou de poursuites pour la RCA.	$ 7,800.00	$ 32,200.00			$ 40,000.00	42.97%		Les lignes pour lesquelles l'OIM RCA envisage de réaffecter l'utilisation sont celles relatives à l'activité 1.3.3. En effet, les SOP ont déjà été élaborées dans le cadre d'un autre projet et avec un autre financement. L'objectif est de réallouer l'ensemble des sommes attribuées à l'OIM RCA (59 700 USD) à l'organisation d'activité de sensibilisations communautaires et de formations des FACA sur la traite des enfants et l'utilisation des enfants dans le cadre des conflits armées à Bangui et en région, ce afin de soutenir les actions du gouvernement en la matière.
Activite 1.3.4	Organiser des visites d'échange entre autorités centrafricaines et camerounaises pour comprendre la criminalité transfrontalière (traite des personnes et au-delà) et élaborer et valider des modalités de coopération entre les deux pays, e.g. procédures à appliquer en cas d'identification d'une victime de traite étrangère, mécanismes de coopération interétatique d'enquête, soutien consulaire, etc	$ 20,000.00	$ 35,000.00	$ 17,000.00		$ 72,000.00	42.97%		L'OIM CMR a prelevé la somme de 23000 USD sur la ligne 1.3.4 et y garde 17 000,00 USD. Cette ponction permet à OIM CMR de renflouer les lignes 2.2.2, 3.1.1, 3.1.2, 3.1.3, 3.1.4
Activite 1.3.5						$ -			
Activite 1.3.6						$ -			
Activite 1.3.7						$ -			
Activite 1.3.8						$ -			
	Produit total	**$ 27,800.00**	**$ 118,200.00**	**$ 50,000.00**	**$ -**	**$ 196,000.00**	**$ 84,221.20**	**$ -**	
Produit 1.4:									

Activite 1.4.1						$ -			
Activite 1.4.2						$ -			
Activite 1.4.3						$ -			
Activite 1.4.4						$ -			
Activite 1.4.5						$ -			
Activite 1.4.6						$ -			
Activite 1.4.7						$ -			
Activite 1.4.8						$ -			
	Produit total	**$ -**	**$ -**	**$ -**	**$ -**	**$ -**	**$ -**	**$ -**	

RESULTAT 2:	**Les autorités douanières, policières et judiciaires en RCA détectent, enquêtent et poursuivent avec succès la traite des personnes, la criminalité organisée et les trafics illicites à la frontière entre la RCA et le Cameroun**								
Produit 2.1	Le cadre juridique de lutte contre la traite des personnes est renforcé								
Activite 2.1.1	Procéder à une évaluation du cadre juridique national sur la traite des personnes en RCA, par rapport à ses engagements internationaux, en particulier la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et son protocole relatif à la traite des personnes, dans le plein respect des normes internationales relatives aux droits humains.	$ 12,500.00	$ 13,000.00			$ 25,500.00	42.97%		
Activite 2.1.2	Elaborer, avec les autorités centrafricaines, un projet de loi sur la traite des personnes en RCA, pleinement conforme aux normes internationales (cela comprend des ateliers de consultation et de validation du projet de loi avec les parlementaires, les représentants des ministères concernés et le Bureau national de coordination de la lutte contre la traite des personnes).	$ 12,500.00	$ 15,000.00			$ 27,500.00	42.97%		
Activite 2.1.3	Elaborer un projet de proposition pour la révision du cadre juridique national de lutte contre la traite des personnes au Cameroun sur la base de l'évaluation déjà réalisée du cadre juridique par l'OIM.	$ 12,500.00		$ 12,500.00		$ 25,000.00	42.97%		
Activite 2.1.4						$ -	42.97%		
Activite 2.1.5						$ -			
Activite 2.1.6						$ -			
Activite 2.1.7						$ -			
Activite 2.1.8						$ -			
	Produit total	**$ 37,500.00**	**$ 28,000.00**	**$ 12,500.00**	**$ -**	**$ 78,000.00**	**$ 33,516.60**	**$ -**	
Produit 2.2	Les agents des services de détection et de répression de la RCA et du Cameroun ont renforcé leur capacité à détecter, enquêter et poursuivre la traite des personnes et infractions connexes.								
Activite 2.2.1	Mener une évaluation de la réponse de la justice pénale à la traite des personnes, aux trafics illicites et à la criminalité organisée en RCA (détection, enquête et poursuites) : identification des besoins et élaboration d'un plan de travail d'assistance technique en conséquence.	$ 25,000.00	$ 3,000.00	$ 11,900.00		$ 39,900.00	42.97%		L'OIM CMR a retiré la somme de 12 901,00 USD sur la ligne 1.1.1, pour ajouter une portion de 6 900,00 USD sur la ligne 2.2.1 afin d'atteindre le nouveau montant de 11 900,00 USD
Activite' 2.2.2	Organiser des formations et apporter un soutien aux agents des forces de l'ordre (police, gendarmerie, agents de l'immigration) et aux magistrats dans l'identification, l'enquête et la poursuite des cas de traite des personnes et de trafics illicites en RCA	$ 38,000.00	$ 24,600.00	$ 13,000.00		$ 75,600.00	42.97%		L'OIM CMR a prelevé la somme de 23000 USD sur la ligne 1.3.4 pour renflouer la ligne 2.2.2 pour un montant 3 000,00 USD. Cette ponction permet à OIM CMR de d'obtenir sur la ligne 2.2.2 un nouveau total de 13 000,00 USD.

Activite 2.2.3	Mettre en place un bureau de contrôle aux frontières terrestres de l'ouest de la RCA avec le Cameroun et à l'aéroport international de Mpoko à Bangui (points d'entrée et de sortie) afin de renforcer la coopération entre les institutions chargées de la sécurité des contrôles aux frontières pour lutter contre les différentes formes de trafics illicites.	$ 135,000.00	$ 28,000.00	$ 5,000.00		$ 168,000.00	42.97%		
Activite 2.2.4						$ -			
Activite 2.2.5						$ -			
Activite 2.2.6						$ -			
Activite 2.2.7						$ -			
Activite 2.2.8						$ -			
	Produit total	**$ 198,000.00**	**$ 55,600.00**	**$ 29,900.00**	**$ -**	**$ 283,500.00**	**$ 121,819.95**	**$ -**	

RESULTAT 3:	**Les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux en RCA et au Cameroun ont une meilleure capacité à prévenir la traite des personnes et à protéger les victimes de traite**								
Produit 3.1	Les principaux acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux de la RCA et du Cameroun ont la capacité de sensibiliser les populations pour les prévenir contre la traite des personnes								
Activite 3.1.1	Mettre en place des comités locaux relais dans les provinces cibles de la RCA – en particulier à la frontière avec le Cameroun – , et soutenir les comités qui déjà existent au Cameroun pour aider à la sensibilisation de masse et aux activités d'information des communautés sur les éléments de la traite des personnes et leurs liens avec d'autres formes de trafics illicites et de criminalité organisée. (RCA, CMR)		$ 54,000.00	$ 17,000.00		$ 71,000.00	42.97%		L'OIM CMR a prelevé la somme de 23 000,00 USD sur la ligne 1.3.4 pour renflouer la ligne 3.1.1 pour un montant de 2 000,00 USD. Cette ponction permet à OIM CMR de d'obtenir sur la ligne 3.1.1, un nouveau total de 17 000,00 USD.
Activite 3.1.2	Élaborer, valider, imprimer et distribuer du matériel de sensibilisation et d'information (information, éducation et communication), notamment des panneaux d'affichage, autocollants, dépliants, brochures, vidéos etc. (RCA, CMR)		$ 27,000.00	$ 23,000.00		$ 50,000.00	42.97%		L'OIM CMR a prelevé la somme de 23 000,00 USD sur la ligne 1.3.4 pour renflouer la ligne 3.1.2 pour un montant de 7 000,00 USD. Cette ponction permet à OIM CMR de d'obtenir sur la ligne 3.1.2, un nouveau total de 23 000,00 USD.
Activite 3.1.3	Organiser des formations pour les ministères pertinents, agents de communication et journalistes sur la traite des personnes et ses liens avec les autres formes de criminalité organisée en RCA et au Cameroun (CARRCA, CMR)	$ 3,000.00	$ 26,000.00	$ 17,500.00		$ 46,500.00	42.97%		L'OIM CMR a prelevé la somme de 23 000,00 USD sur la ligne 1.3.4 pour renflouer la ligne 3.1.3 pour un montant de 2 100,00 USD. Cette ponction permet à OIM CMR de d'obtenir sur la ligne 3.1.3, un nouveau total de 17 500,00 USD.
Activite 3.1.4	Mener une campagne de sensibilisation de masse – en particulier aux villes frontières avec le Cameroun – par différents canaux en collaboration avec les autorités, les communautés et les dirigeants locaux : TV, radio, journaux, etc., sur différents sujets, tels que la traite des enfants (dans les conflits armés ou dans les mines), le travail forcé, l'exploitation sexuelle, et ses liens avec le conflit, etc. Ces activités peuvent comprendre des mobilisations et rencontres communautaires, des débats publics, des pièces de théâtre, des discussions de groupe, etc.		$ 41,500.00	$ 28,900.00		$ 70,400.00	42.97%		L'OIM CMR a prelevé la somme de 23 000,00 USD sur la ligne 1.3.4 pour renflouer la ligne 3.1.4 pour un montant de 8 900,00 USD. Cette ponction permet à OIM CMR de d'obtenir sur la ligne 3.1.4, un nouveau total de 28 900,00 USD.
Activite 3.1.5						$ -			
Activite 3.1.6						$ -			
Activite 3.1.7						$ -			
Activite 3.1.8						$ -			
	Produit total	**$ 3,000.00**	**$ 148,500.00**	**$ 86,400.00**	**$ -**	**$ 237,900.00**	**$ 102,225.63**	**$ -**	
Produit 3.2:	Les victimes de la traite des personnes sont référées au service approprié et reçoivent le soutien dont elles ont besoin en RCA et au Cameroun .								

Activite 3.2.1	Mener des activités de renforcement des capacités pour les principaux responsables gouvernementaux et non gouvernementaux en matière d'identification et de protection des victimes de la traite des personnes (RCA, CMR)		$ 88,200.00	$ 30,000.00		$ 118,200.00	43%		
Activite 3.2.2	Fournir une assistance directe aux victimes de traite des personnes – l'hébergement, le soutien médical et psychologique, le soutien judiciaire, la réintégration, le retour et le rapatriement. (RCA, CMR)		$ 144,000.00	$ 90,000.00		$ 234,000.00	43%		
Activite 3.2.3						$ -			
Activite 3.2.4						$ -			
Activite 3.2.5						$ -			
Activite 3.2.6						$ -			
Activite 3.2.7						$ -			
Activite 3.2.8						$ -			
	Produit total	**$ -**	**$ 232,200.00**	**$ 120,000.00**	**$ -**	**$ 352,200.00**	**$ 151,446.00**	**$ -**	
Produit 3.3									
Activite 3.3.1						$ -			
Activite 3.3.2						$ -			
Activite 3.3.3						$ -			
Activite 3.3.4						$ -			
Activite 3.3.5						$ -			
Activite 3.3.6						$ -			
Activite 3.3.7						$ -			
Activite 3.3.8						$ -			
	Produit total	**$ -**	**$ -**	**$ -**	**$ -**	**$ -**	**$ -**	**$ -**	
Produit 3.4									
Activite 3.4.1						$ -			
Activite 3.4.2						$ -			
Activite 3.4.3						$ -			
Activite 3.4.4						$ -			
Activite 3.4.5						$ -			
Activite 3.4.6						$ -			
Activite 3.4.7						$ -			
Activite 3.4.8						$ -			
	Produit total	**$ -**	**$ -**	**$ -**	**$ -**	**$ -**	**$ -**	**$ -**	
Cout de personnel du projet si pas inclus dans les activites si-dessus		$ 471,032.00	$ 410,040.00	$ 171,620.00		$ 1,052,692.00	42.97%		l'OIM CMR a augmenté le pourcentage des staffs et diminué le nombre de mois des salaires. Cette variation passe de 154285 à 171 620,00 USD grace à une marge de 17 335,00 USD retirée sur la ligne Cout Opérationnel ci-dessous
Couts operationnels si pas inclus dans les activites si-dessus		$ 7,500.00	$ 167,800.00	$ 19,719.00		$ 195,019.00	42.97%		
Budget de suivi		$ 55,000.00	$ 25,000.00	$ 20,000.00		$ 100,000.00	42.97%		
Budget pour l'évaluation finale indépendante		$ 15,000.00	$ 25,000.00	$ 15,000.00		$ 55,000.00	42.97%		
	Coûts supplémentaires total	**$ 548,532.00**	**$ 627,840.00**	**$ 226,339.00**	**$ -**	**$ 1,402,711.00**	**$ 602,744.92**	**$ -**	

Totaux					
	Organisation recipiendiaire 1	**Organisation recipiendiaire 2**	**Organisation recipiendiaire 3**	**Organisation recipiendiaire 4**	**Total**

	ONUDC	OIM RCA	OIM CMR		
Sous-budget total du projet	$ 909,832.00	$ 1,408,740.00	$ 581,239.00	$ -	$ 2,899,811.00
Coûts indirects (7%):	$ 63,688.24	$ 98,611.80	$ 40,686.73	$ -	$ 202,986.77
Total	**$ 973,520.24**	**$ 1,507,351.80**	**$ 621,925.73**	**$ -**	**$ 3,102,797.77**

Répartition des tranches basée sur la performance						
	Organisation recipiendiaire 1	**Organisation recipiendiaire 2**	**Organisation recipiendiaire 3**	**Organisation recipiendiaire 4**	**Total**	**Tranche %**
	ONUDC	**OIM RCA**	**OIM CMR**			
Première tranche	**$ 681,464.17**	**$ 1,055,146.26**	**$ 435,348.01**	**$ -**	**$ 2,171,958.44**	**70%**
Deuxième tranche	**$ 292,056.07**	**$ 452,205.54**	**$ 186,577.72**	**$ -**	**$ 930,839.33**	**30%**
Troisième tranche (le cas échéant)	**$ -**	**$ -**	**$ -**	**$ -**	**$ -**	
Total	**$ 973,520.24**	**$ 1,507,351.80**	**$ 621,925.73**	**$ -**	**$ 3,102,797.77**	**100%**

$ alloué à GEWE (inclut coûts indirects)	**$ 1,333,385.26**
% alloué à GEWE	**42.97%**
$ alloué à S&E (inclut coûts indirects)	**$ 165,850.00**
% alloué à S&E	**5%**

Note: Le PBF n'accepte pas les projets avec moins de 5% pour le S&E et moins 15% pour le GEWE. Ces chiffres apparaîtront en rouge si ce seuil minimum n'est pas atteint.

Total des dépenses	$ -
Taux d'exécution	

For MPTFO Use

Totals					
	Recipient Agency 1	Recipient Agency 2	Recipient Agency 3	Recipient Agency 4	Totals
	ONUDC	OIM RCA	OIM CMR	0	
1. Staff and other personnel	$ 471,032.00	$ 410,040.00	$ 171,620.00	$ -	**$ 1,052,692.00**
2. Supplies, Commodities, Materials	$ 177,500.00	$ 224,000.00	$ 49,719.00	$ -	**$ 451,219.00**
3. Equipment, Vehicles, and Furniture (including Depreciation)	$ -	$ 380,000.00	$ -	$ -	**$ 380,000.00**
4. Contractual services	$ 168,000.00	$ 279,400.00	$ 245,000.00	$ -	**$ 692,400.00**
5. Travel	$ 78,300.00	$ 90,300.00	$ 99,900.00	$ -	**$ 268,500.00**
6. Transfers and Grants to Counterparts	$ -	$ 25,000.00	$ 15,000.00	$ -	**$ 40,000.00**
7. General Operating and other Costs	$ 15,000.00	$ -	$ -	$ -	**$ 15,000.00**
Sub-Total	$ 909,832.00	$ 1,408,740.00	$ 581,239.00	$ -	$ 2,899,811.00
7% Indirect Costs	**$ 63,688.24**	**$ 98,611.80**	**$ 40,686.73**	**$ -**	**$ 202,986.77**
Total	**$ 973,520.24**	**$ 1,507,351.80**	**$ 621,925.73**	**$ -**	**$ 3,102,797.77**

Performance-Based Tranche Breakdown						
	Recip Agency 1	Recip Agency 2	Recip Agency 3	Recipient Agency 4	TOTAL	Tranche %
	ONUDC	OIM RCA	OIM CMR	0		
First Tranche:	**$ 681,464.17**	**$ 1,055,146.26**	**$ 435,348.01**	**$ -**	**$ 2,171,958.44**	**70%**
Second Tranche:	**$ 292,056.07**	**$ 452,205.54**	**$ 186,577.72**	**$ -**	**$ 930,839.33**	**30%**
Third Tranche:	**$ -**	**$ -**	**$ -**	**$ -**	**$ -**	**0%**
TOTAL	**$ 973,520.24**	**$ 1,507,351.80**	**$ 621,925.73**	**$ -**	**$ 3,102,797.77**	